

ISSN 2818-985X



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
de l'économie et du travail**

Le mercredi 26 avril 2023 — Vol. 47 N° 7

Étude des crédits du ministère de l'Emploi et de la Solidarité
sociale (2) : volet Emploi

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

2023

Commission de l'économie et du travail

Le mercredi 26 avril 2023 — Vol. 47 N° 7

Table des matières

Emploi	1
Discussion générale	1
Adoption des crédits	30
Adoption de l'ensemble des crédits	30
Documents déposés	30

Intervenants

Mme Sylvie D'Amours, présidente

Mme Kateri Champagne Jourdain

Mme Madwa-Nika Cadet

M. Alexandre Leduc

Mme Karine Boivin Roy

Mme Joëlle Boutin

* M. Jean Lortie, Commission des partenaires du marché du travail

* Témoin interrogé par les membres de la commission

Le mercredi 26 avril 2023 — Vol. 47 N° 7

Étude des crédits du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2) : volet Emploi

(Onze heures vingt-huit minutes)

La Présidente (Mme D'Amours) : À l'ordre, s'il vous plaît! Ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission de l'économie et du travail ouverte.

La commission est réunie afin de procéder à l'étude du volet Emploi des crédits budgétaires du portefeuille Emploi et Solidarité sociale pour l'exercice financier 2023-2024. Une enveloppe de 2 h 30 a été allouée pour l'étude de ces crédits.

Mme la secrétaire, y a-t-il des remplacements?

La Secrétaire : Oui, Mme la Présidente. M. Dufour (Abitibi-Est) est remplacé par Mme Tremblay (Hull).

Emploi

La Présidente (Mme D'Amours) : Merci. Nous allons procéder à une discussion d'ordre général par périodes d'échange, incluant les questions et les réponses. La mise aux voix de ces crédits sera effectuée à la fin du temps qui leur est alloué, soit cet après-midi, vers 16 heures.

Discussion générale

Je suis maintenant prête à reconnaître une première intervention de l'opposition officielle pour le premier échange. Donc, Mme la députée de Bourassa-Sauvé, la parole est à vous.

• (11 h 30) •

Mme Cadet : Merci beaucoup, Mme la Présidente, et merci à vous, Mme la ministre, chers collègues, de vous prêter à cet exercice aujourd'hui. Donc, Mme la ministre, bienvenue. Nous échangeons, il y a quelques instants, hors micro sur cette première, de part et d'autre, pour l'étude des crédits.

Je commencerais d'emblée ma période d'échange en souhaitant mieux connaître vos intentions, votre vision, Mme la ministre, sur ce ministère qui est à la fois à vocation économique et sociale. Je vous mets un peu en contexte. Il y a quelque temps, je lisais à temps perdu, donc, les plateformes de la Révolution tranquille et je réalisais à quel point... ce qui me frappait, en fait, dans ce que je lisais, c'est que le Québec, selon ce qui était indiqué, contribuait, en fait, pour abriter environ 50 % des chômeurs au Canada. C'est intéressant, aujourd'hui, de constater à quel point la situation, elle a changé, à quel point notre taux d'emploi a augmenté et à quel point nous sommes dans des conditions qui sont uniques à travers notre histoire.

Mais j'ai cette impression qu'à l'intérieur, donc, du ministère de l'Emploi, qu'à l'intérieur, donc, la vision des quatre dernières années, que le changement de paradigme ne s'est pas nécessairement fait en lien avec le changement de la situation économique et de la situation de l'emploi au Québec. Donc, vous êtes une nouvelle ministre, donc c'est votre première étude de crédits, comme nous le mentionnions plus tôt. Donc, j'aimerais vous entendre sur ce changement de paradigme et quelle est votre vision pour le ministère de l'Emploi.

Mme Champagne Jourdain : Alors, «kuei, kuei». Bonjour à tous. Premièrement, je vous remercie pour cette belle introduction là suivie d'une question. J'aimerais exprimer, dans le fond, tout mon bonheur d'être ici avec vous ce matin. C'est une... effectivement, une étape importante dans notre mandat puisque c'est une première pour moi, vous l'avez dit, c'est une première pour d'autres personnes aussi. Vous avez eu la chance de faire d'autres études de crédits, mais c'est vos premiers, vous aussi, donc très intéressant. Et on a aussi la chance d'avoir des collègues qui ont un peu plus d'expérience à ce niveau-là. Donc, ça risque d'être très enrichissant à tous les niveaux, notamment pour les citoyens et les citoyennes du Québec, mais aussi pour nous, à titre de parlementaires.

Je voudrais, dans le fond, aussi remercier, dans un premier temps, les équipes du ministère et de mon cabinet, qui sont avec moi aujourd'hui et qui ont travaillé fort pour qu'on puisse échanger aujourd'hui. Je sais que, de votre côté, c'est un exercice qui est aussi demandant. La préparation, elle est demandante, puisqu'on veut avoir les meilleurs échanges pour aller au bout des questions et des idées. Et je veux vous présenter quelques personnes qui nous accompagnent : Mme Annick Laberge, sous-ministre à l'Emploi et à la Solidarité sociale; Mme Annie Boucher, qui est secrétaire générale; M. Roger Tremblay, qui est sous-ministre associé; Mme Annik Leblanc, qui est adjointe de M. Tremblay; Jean Lortie, président de la CPMT; Julie Poirier, directrice de la CPMT; Francis Gauthier, sous-ministre adjoint; Marie Gendron, présidente-directrice générale du RQAP.

On a aussi Mme Caroline Drouin, Isabelle Bemeur, Dany Roy, Marie-Claude Rioux, qui sont tous sous-ministres adjoints aussi, et M. Hermel Grandmaison, Directeur de l'état civil. Dans mon cabinet, je me permets aussi, en dernier, de vous présenter Sébastien Lépine, qui est directeur du cabinet; Étienne Bouchard, conseiller politique; Émilie Paquet, conseillère politique régionale; Mme Bénédicte Trottier, qui est avec nous comme attachée de presse et qui est responsable des travaux parlementaires.

Maintenant, je suis contente que vous me demandiez ma vision pour ce ministère-là parce que ça va me permettre de vous présenter d'emblée les priorités qui, dans le fond, mènent nos travaux cette année. Alors, en début de mandat, il nous a été demandé, par rapport à nos ministères respectifs, de mettre en lumière trois priorités qui mèneront nos actions au courant de l'année. Et, vous savez, au niveau de l'emploi, au niveau du ministère de l'Emploi, j'ai la responsabilité, à titre de ministre, de m'assurer qu'on réponde aux besoins du marché de l'emploi et qu'on aligne les bonnes stratégies en ce sens-là.

Alors, les trois priorités que j'ai présentées au premier ministre vont comme suit, la première priorité étant bien sûr de poursuivre l'Opération main-d'oeuvre qui a été lancée en janvier 2022... annoncée en novembre 2021, mais lancée en janvier 2022. Donc, la première priorité était bien sûr de poursuivre cette opération-là, mais aussi de valider au fur et à mesure où les données et les résultats se font connaître, de valider, dans le fond, les mesures qui font partie de cette opération main-d'oeuvre là. Elles sont au nombre d'environ 80. Alors, on veut mesurer ce qui fonctionne bien, ajuster ce qui fonctionne moins bien et peut-être retirer les choses pour lesquelles on n'a pas le succès escompté. Il y a bien sûr des résultats qui vont arriver en cours d'année, il y en a d'autres qui vont arriver dans les cinq prochaines années, et on aura l'occasion d'échanger là-dessus.

Une autre de mes priorités, et c'est une priorité qui me tient aussi beaucoup à coeur, c'est celle de faire en sorte qu'on intègre le plus grand nombre... le plus grand nombre de personnes qui sont issues des clientèles éloignées du marché du travail en emploi. Il n'y a pas de meilleur contexte que celui dans lequel on est, celui de pénurie de main-d'oeuvre, pour le faire. On pourrait dire qu'on aurait pu travailler à ça encore plus fort depuis des... de nombreuses années, mais je pense que le contexte est propice, que l'ouverture de nos employeurs est au rendez-vous et que, maintenant, chacune des personnes qui désire se réaliser dans un emploi et qui désire intégrer le marché du travail devrait être en mesure de le faire. Donc, ça, c'est ma deuxième priorité.

Et ma troisième priorité est bien sûr celle de revoir ou d'aller en... d'avoir une consultation et de voir à des aménagements sur la loi du 1 %. Pour nous, ce véhicule-là est un véhicule extrêmement important puisqu'il permet de former la main-d'oeuvre, dans le fond, sur... en milieu de travail. Et on le sait, dans une optique où on se doit... et on doit accompagner, accompagner nos entreprises dans l'augmentation de leur productivité, c'est une des clés qui, selon moi... c'est une des solutions, selon moi, qui est extrêmement importante pour y parvenir. Alors, c'est un peu ma vision pour le ministère. Merci.

La Présidente (Mme D'Amours) : Merci. Je vous rappelle qu'il faut... Je suis la gardienne du temps... et qu'il faut respecter aussi le temps des collègues. Ça fait que, donc, d'avoir des réponses peut-être un petit peu plus courtes, Mme la ministre. Mme la députée, la parole est à vous.

Mme Cadet : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Donc, merci pour ces éléments, et effectivement, nous aurons l'occasion, donc, d'en discuter. En fait, j'ai, au cours de cet échange, donc, plusieurs questions, autant sur la validation des mesures de l'Opération main-d'oeuvre, les clientèles éloignées du marché du travail et la loi du 1 %. Donc, on aura l'occasion d'y revenir.

Je me tourne vers l'information sur le marché du travail, donc le diagnostic que vous avez publié sur les 500 professions, sur l'état d'équilibre du marché du travail. Donc, ce document qui émet des prévisions en matière d'emploi et qui... qui compare, donc, ces diagnostics pour l'ensemble des 16... pour 16 régions administratives. On était où... ce qu'on sait déjà, sur le terrain, donc, à savoir qu'il manque de travailleurs de façon chronique sur l'ensemble du territoire. On le sait, il y avait 250 000 postes vacants au troisième trimestre de 2022 pour 178 900 chômeurs.

De façon prédominante, il semble, selon ce document, que c'est la demande de remplacement, donc les départs à la retraite en grande partie, qui motive actuellement les postes vacants. Donc, 71 % des 1,6 million d'emplois qui seront pourvus au Québec au cours de la période 2022-2031 seront par des personnes qui ne sont pas actuellement sur le marché du travail, ils le seront en raison des départs à la retraite. On a mentionné la stagnation de la population active, la population 15-64 ans. Donc, on voit qu'il y aurait donc 1,6 million de postes vacants d'ici 2031.

Je voudrais peut-être plus vous entendre, et de façon plus concise, sur le plan, donc pas nécessairement, donc, me détailler, donc, l'Opération main-d'oeuvre, mais bien savoir si, lorsque ces chiffres vous sont soumis annuellement comme ils l'ont été récemment... bien, en fait, quel plan est mis de l'avant. Donc, comment est-ce que vous mettez à jour, donc, votre opération? Comment est-ce que vous ajustez? Voilà le terme que je cherchais.

Mme Champagne Jourdain : Parfait. Alors, c'est certain que, d'emblée, mon ministère offre une multitude de services pour s'assurer qu'on intègre le plus grand nombre de gens en emploi. C'est ce qu'on a fait durant... bien, c'est le pourquoi de l'existence du ministère, entre autres, d'accompagner les gens, mais aussi de répondre aux besoins du marché du travail. Et c'est important, je pense, tout de même de revenir sur l'Opération main-d'oeuvre puisque c'est une initiative qui a été mise sur pied pour faire en sorte... pour faire en sorte qu'on réponde à cette pression-là qu'on vit.

Alors, vous savez, la pénurie de main-d'oeuvre, vous en avez un peu parlé, et je vous entendais dire qu'on... dans votre introduction, qu'on est dans une condition unique à travers notre histoire, mais on n'est pas dans une condition unique par rapport à la pénurie de main-d'oeuvre dans un contexte géographique, géographique, puisque ça touche l'ensemble des pays industrialisés. Maintenant, on a décidé comme gouvernement de prendre les choses en main et d'aller de l'avant avec une vaste opération qui va permettre de répondre aux besoins de la pénurie de main-d'oeuvre. Et c'est ce qu'il fallait faire puisqu'on devait avoir des mesures supplémentaires, une stratégie supplémentaire pour pouvoir y parvenir. Et cette Opération main-d'oeuvre là va permettre à terme, dans les cinq prochaines années,

d'attirer, de former et de requalifier près de 170 000 travailleurs d'ici 2026. Donc, c'est une opération qui demande aussi de bons investissements. On parle de 3,9 milliards de dollars.

• (11 h 40) •

Mme Cadet : Merci. Quand je demandais, donc, comment est-ce que vous ajustez le tir... Donc, par exemple, quand on regarde les derniers chiffres, donc, on voit la part de l'emploi total, en 2021, 2026 et 2031, par groupes de professions. Vous avez parlé de l'Opération main-d'oeuvre, où... Donc, par exemple, au niveau de la requalification, donc, vous visiez, donc, cinq domaines, donc, dont le génie et les TI pour le secteur privé. Mais, quand on regarde les chiffres, on voit, par exemple, dans le domaine, donc, des... bon, de l'administration, qu'il y aura une hausse de 66 900 travailleurs qui est prévue... Non, pardon, donc, ça, c'était... au niveau des sciences naturelles et appliquées. Au niveau de l'administration, c'est 141 400 postes, donc 31 % de l'emploi total projeté en 2031 qui est prévu. L'Opération main-d'oeuvre, donc les bourses Perspective, donc, ne vise pas, donc, ces chiffres-là. Donc, je les nomme en exemple parce que c'est la plus haute hausse qui est prévue selon vos propres chiffres. Donc, comment cet arrimage-là se fait?

Mme Champagne Jourdain : Donc, vous me demandiez comment l'arrimage se fait pour d'autres secteurs que ceux de...

Mme Cadet : Bien, en fait, ma question, puis c'est... elle est en lien avec la question précédente, donc, je demandais, donc, le plan lié à la planification de la main-d'oeuvre, là, qu'on voit, donc, dans ce diagnostic, donc l'étude, l'état d'équilibre du marché du travail. L'Opération main-d'oeuvre, vous l'avez nommée, donc, qui a été annoncée en novembre 2021 avec certains éléments fixes... mais on le voit que les données, donc, chaque année, donc, elles sont mises à jour, pour prendre en compte de la demande à venir dans certains domaines. Par exemple, dans cette étude, on voit, donc, à la page 11 de celle-ci, que, pour le secteur privé, donc, dans l'administration... qu'il y aura une hausse de 31 % de la demande totale en emploi. Donc, on voit qu'il n'y a pas tout à fait un arrimage entre l'Opération main-d'oeuvre et des secteurs qui seront en demande. Donc, je veux savoir, donc, comment vous ajustez le tir en cours de route avec l'Opération main-d'oeuvre.

Mme Champagne Jourdain : Parfait. Vous savez, dans l'Opération main-d'oeuvre, on se devait de prioriser des secteurs qui viennent en soutien à d'autres secteurs pour nous permettre de s'assurer d'offrir les services essentiels à la population. On a un aspect qui... On a des secteurs qui touchent les services essentiels, mais on a aussi, dans le fond, d'autres secteurs qui touchent un peu... qui viennent répondre à nos ambitions économiques. On a santé et services sociaux, éducation, services de garde à l'enfance qui touchent les secteurs publics et technologies de l'information, construction et génie pour le privé. On se devait de prioriser, parce que, vous savez, la pénurie de main-d'oeuvre est maintenant généralisée, elle touche l'ensemble des secteurs. Et, dans notre stratégie, on se devait de prioriser pour être en mesure de répondre à ces besoins-là et qu'on puisse se sortir la tête, si je me permets, pour justement être capables d'aller répondre à d'autres secteurs. C'est certain qu'à travers nos services généraux qui sont offerts à Emploi-Québec ou Services Québec, on continue quand même de répondre aux besoins du marché du travail.

Mme Cadet : Mme la ministre, je comprends très bien qu'il faut prioriser. J'en suis puis, pour les autres secteurs, j'ai... on le voit bien, donc, à travers l'étude, qui sont effectivement en demande. Mais dans votre priorisation, donc dans le processus de priorisation, donc, est-ce qu'on prend en compte les domaines qui sont en demande, donc, dans lesquels on voit une certaine croissance dans la demande au cours des 10 prochaines années?

Mme Champagne Jourdain : Absolument. Vous savez, je le disais tout à l'heure, on a énormément de programmes qui permettent aux personnes sans emploi d'aller chercher des formations dans les secteurs en demande. Et, s'il y a d'autres secteurs qui sont... bien, d'autres secteurs qui sont touchés par la pénurie de main-d'oeuvre autres que ceux qui sont priorisés par l'Opération main-d'oeuvre... on a certainement aussi des échanges avec les partenaires du marché du travail qui représentent ces différents secteurs.

On a 29, dans le fond, CSMO. Les CSMO sont, dans le fond, des comités qui permettent d'adresser les réalités des différents secteurs. On peut penser à l'aérospatiale, on peut penser à... ça va aussi précis que le domaine du caoutchouc, les pêches maritimes. Donc, on a des échanges avec les différents secteurs pour arriver à trouver d'autres stratégies qui peuvent se développer, tout de même, en parallèle, d'autres programmes qui peuvent se développer en parallèle de l'Opération main-d'oeuvre.

Mme Cadet : Absolument. Bien, je continue un petit peu sur cette lancée. Effectivement, donc, outre ce que vous priorisez, il y avait des bourses Perspective. On le voit, donc, pour l'horizon 2026, à moyen terme, il y a 234 professions, selon les codes de... donc, de professions, qui ont été évaluées en déficit ou en léger déficit de main-d'oeuvre disponible dans l'ensemble du Québec. 14 des 16 régions ont plus de professions en déficit que de professions évaluées en équilibre de main-d'oeuvre disponible, et aucune n'est en surplus de main-d'oeuvre.

Je reviens donc à la question d'arrimage. Vous avez parlé des CSMO. Est-ce que vous posez des actions, donc, une fois que les... ces diagnostics-là, donc, sont publiés? Donc, par exemple, depuis la dernière édition, est-ce que vous avez posé des actions, puis est-ce qu'elles sont faites aussi sur le plan régional? Donc, je parle, donc, des 16 régions et à quel point, donc, les réalités diffèrent pour chacune d'entre elles mais que, pour la quasi-totalité, on voit le déficit de main-d'oeuvre disponible. Donc, quel est le... quel arrimage, encore une fois, donc, qui est fait sur le plan régional?

Mme Champagne Jourdain : Vous savez, on a un merveilleux outil qui s'appelle le CPMT, que vous connaissez certainement, la Commission des partenaires du marché du travail, qui fait d'ailleurs l'envie de mes homologues dans le reste du pays, qui est un excellent outil qui nous permet d'avoir des oreilles, des antennes dans les régions mais dans les différents secteurs aussi. Parce qu'on a des comités, à travers la CPMT, qui sont des comités régionaux aussi, je les rencontre aussi à travers une tournée que je fais actuellement du Québec, qui nous permettent de constater les réalités régionales dans les différents secteurs. Et ça, ça nous permet d'avoir, par la suite, des échanges avec, justement, la CPMT sur les différentes initiatives qui peuvent être mises en place.

Maintenant, je peux vous donner un exemple d'une mesure qui a été mise en place, qui a été développée pour s'assurer de répondre à des besoins dans d'autres secteurs qui ne sont pas nécessairement... des secteurs qui ne sont pas concernés ou adressés dans l'Opération main-d'oeuvre. On parle, par exemple, des programmes comme les COUD, qui sont des formations de courte durée en milieu de travail, qui s'appliquent dans différents milieux.

La Présidente (Mme D'Amours) : Merci. Ceci met fin à la première période d'échange. Nous passons maintenant à l'opposition officielle. M. le député, à vous la parole.

M. Leduc : ...l'opposition officielle, on aurait aimé ça, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme D'Amours) : Deuxième opposition, pardon.

M. Leduc : Ce sera peut-être pour une fois.

La Présidente (Mme D'Amours) : Oui.

M. Leduc : C'est ça. On pourrait sauter directement au gouvernement, tant qu'à y être aussi. Quelle bonne suggestion! Merci.

Salutations à tout le monde, en particulier à mes deux collègues dont c'est la première étude de crédits. Moi, c'est un moment que j'affectionne beaucoup. Donc, je vous souhaite de vous amuser.

Alors, pendant les élections... parlant d'élections, pendant les élections, j'ai eu l'occasion de débattre avec les autres partis dans le cadre d'un forum qui était organisé, entre autres, par AXTRA, Alliance des centres-conseils en emploi, et plusieurs autres organismes, là, en employabilité. Et puis, récemment, sur... on avait discuté de plusieurs thèmes, et les mêmes thèmes sont revenus dans une campagne, là, qu'ils ont en cours, et j'ai été particulièrement touché. Moi, j'ai plusieurs organismes dans mon quartier d'Hochelaga-Maisonneuve en employabilité, que j'aime beaucoup, qui font tout un travail. Alors, c'est un peu là-dessus que je vais vous questionner dans les prochaines minutes, Mme la ministre.

D'abord, j'aimerais vous poser une question assez simple. Évidemment, tous ces organismes sont dans une relation avec Emploi-Québec, hein, ils n'existent pas tout seuls. Ils ont une... ils ont une espèce de lien avec Emploi-Québec... avec Services Québec, plutôt, et il y a une fourchette de prix, nous, ce qu'on appelle le financement par type d'intensité de service. Est-ce qu'on... vous pourriez m'indiquer quelle a été la dernière indexation des fourchettes de prix du financement par type d'intensité de service?

Mme Champagne Jourdain : Pouvez-vous répéter, je m'excuse, le dernier... juste le dernier... votre question?

M. Leduc : Alors, c'est les fourchettes de prix, là, ce qu'on appelle, dans le jargon, les fourchettes de prix, ça s'appelle le financement par type d'intensité de service. Quelle a été la dernière indexation du financement par type d'intensité de service?

Mme Champagne Jourdain : Alors, on a procédé à l'indexation de 2 % cette année... à un montant de 2 %.

M. Leduc : Eux soutiennent que...

Une voix : ...

Mme Champagne Jourdain : C'était ça aussi... On me dit que c'est... On me confirme que c'était ça aussi l'an dernier.

M. Leduc : OK. Eux, ils soutiennent que ça n'avait jamais été indexé, de sorte que les nombres d'heures de travail, en ce moment, correspondent à une clientèle qui est systématiquement sous-évaluée. Ils ont soutenu des chiffres, là, que... ils disent que ça amène à un déficit annuel de 10 % à 33 % parce que, sur le long terme, cette absence d'indexation là fait en sorte qu'il faut toujours avoir plus... donner plus mais avec les mêmes ressources.

• (11 h 50) •

Mme Champagne Jourdain : On me dit que... pas «on m'a dit»... Je vais commencer par quelque chose, parce que c'est important de mettre une chose au clair. Je veux reconnaître le travail que fait les... que font les organismes spécialisés en employabilité. C'est important. Entre autres, je reviens dans ma tournée, quand je... dans mes tournées, je m'assure de les rencontrer, de les entendre, d'entendre leur réalité, parce que le travail qu'ils font est extrêmement

important. Ils ont une connaissance du terrain fine, et nous avons besoin de cette connaissance-là, et ils font un travail qui est complémentaire aux services qu'on offre via Services Québec. Alors, ça, c'est extrêmement important de le souligner.

Maintenant, pour ce qui est de l'indexation, on a un mécanisme, dans le fond, d'indexation annuelle. Alors, peut-être, il y a... peut-être qu'il y a une mauvaise compréhension, mais on a un mécanisme d'indexation annuelle, là, qui est prévu et qui est déployé.

M. Leduc : Dans mon quartier, comme je disais, il y a plusieurs organismes, là, d'employabilité avec... avec vous, notamment Accès travail de Montréal, le centre jeunesse emploi, le CJE Hochelaga-Maisonneuve. Les deux organismes ont connu des coupures financières de 10 % récemment. Alors, je ne sais pas, l'indexation de 2 %, elle s'inscrit où dans cette coupure de 10 %, mais c'est un défi qu'ils ont. Alors, comment expliquer cette coupure-là dans le contexte actuel?

Mme Champagne Jourdain : D'entrée de jeu, je voudrais corriger, le ministère de l'Emploi ne fait pas de coupures, le ministère de l'Emploi fait des achats de services auprès des organismes spécialisés en employabilité. Alors, maintenant, vous le savez, on a environ 400 organismes qui sont... 400 autres, on va les appeler comme ça pour gagner du temps, qui répondent, dans le fond... qui offrent des services aux chercheurs d'emploi et maintenant, de plus en plus, aux entreprises qui cherchent aussi des emplois... des employés. Et, en 1998, on avait 1 million de chômeurs au Québec et on avait 400 organismes d'employabilité. On est à un peu moins de 200 000 chômeurs aujourd'hui au Québec et on a toujours 400 organismes en employabilité.

Et, vous le savez, on a le taux d'emploi le... on a le taux de chômage le plus bas, nous, au Canada, alors ce qui fait en sorte qu'il y a clairement une diminution de la demande de ces services-là. Puis il y a aussi une mutation, je dirais, de la demande de services, puisqu'on commence à travailler de plus en plus avec les clientèles qui sont éloignées du marché du travail.

Alors, en ce sens-là, il n'y a pas de... on n'a pas réduit, nous, durant la pandémie, notre achat de services auprès de ces entreprises-là, parce qu'on le voulait, qu'ils soient là, dans le fond, à la sortie de la pandémie. On savait qu'on aurait besoin de leur expertise, de leurs services et on a instauré, dans le fond... on a instauré des modifications. Dans le fond, on a réajusté notre achat de services puisqu'on achetait beaucoup plus de services qu'on en recevait et, dans une optique de saine gestion des fonds publics, on se devait de réajuster les achats réels qui étaient faits.

M. Leduc : Vous pouvez bien appeler ça «achat de services», si vous voulez, mais, au final, ça fait moins de budgets pour l'organisme, donc c'est une coupure objective.

Maintenant, parlons-en, des achats de services, si vous voulez, parce qu'ils dénoncent ça depuis des années, les organismes en employabilité, cette espèce d'injonction que vous leur mettez, sur des critères, d'ailleurs, qui ne sont pas adéquats, parce que votre conception de services qui sont offerts ou qui sont payables, selon votre vocabulaire, ce n'est pas ça, la réalité. Vous avez une logique, ce que j'appelle un peu de la chaise vide, en disant : Bien là, vous n'avez pas rempli tous les critères, alors que, dans les faits, les organismes d'employabilité font plein de référencement, ils font plein de services à toutes sortes de groupes qui ne sont pas reconnus par le ministère, notamment les gens qui sont étudiants, notamment les gens qui sont... les demandeurs d'asile. Et ils sont superefficaces, ils font des miracles au quotidien avec ça, et vous, vous leur dites : Non, non, même si vous êtes superbons avec ces dossiers-là, ce n'est pas ça qu'on vous demande, arrêtez, arrêtez, alors que le flot continue, de gens, et les gens se rendent chez eux. Puis il y a... Des fois, il y a même du référencement qui est fait par Services Québec sur cette base-là, alors que, de l'autre côté, vous les... vous refusez de les financer. Donc, depuis des années, ils demandent de migrer vers un financement à la mission, ce qui est une revendication importante. Est-ce qu'il y a des travaux là-dessus, Mme la ministre, qui sont avancés?

Mme Champagne Jourdain : Tout à fait. Alors, je tiens à vous rassurer, justement, j'ai débuté une tournée des régions, comme je vous le disais, et, dans le cadre de cette tournée-là, je prends bien soin de rencontrer le plus d'organismes spécialisés en employabilité possible. Et ce que j'entends sur le terrain, c'est ce que vous me dites, absolument, c'est que, maintenant, on se retrouve à donner, dans ces organismes-là, des services pour lesquels on n'est pas rémunérés puisqu'ils ne cadrent pas, dans le fond, dans les services qu'on veut acheter.

Ce qu'on veut s'assurer, et on l'a fait avec... on a lancé un chantier de modernisation qui concerne et les services qu'on offre à Services Québec, mais aussi qui concerne les services qu'on veut acheter auprès des organismes. Alors, cette discussion-là, ce chantier de modernisation sur les services offerts en employabilité est lancé. Et la dernière chose que je voudrais bien, à titre de ministre, c'est que, dans le fond, nos organismes dans... en employabilité fournissent des services pour lesquels ils ne sont pas payés, et, pour ce faire, il faut ajuster.

La Présidente (Mme D'Amours) : ...M. le député, 1 min 20 s.

M. Leduc : Ça fait deux ans qu'il y a des discussions avec le... avec les organismes et votre ministère pour revoir la structure de financement. Ils attendent impatiemment le rapport. Quand est-ce que ça s'en vient? Puis aussi, finalement, il y a de la pénurie de main-d'œuvre dans les organismes. Si vous n'êtes pas capables de les financer adéquatement, comment peuvent-ils retenir leurs propres employés et être capables d'avoir une efficacité à long terme dans leur milieu?

Mme Champagne Jourdain : Il y a quelques points dans votre question. Je vais commencer par vous dire que ça fait six mois que je suis là, et c'est un des dossiers qui est venu rapidement sur ma table et pour lesquels on a eu, dans les mêmes délais aussi rapides, des discussions avec les équipes au ministère, qui s'affairent à mener ces discussions-là pour qu'on ait, dans les meilleurs délais, des nouvelles grilles tarifaires, des nouveaux outils qui vont correspondre aux besoins du... aux nouveaux besoins, dans le fond, du marché du travail.

La Présidente (Mme D'Amours) : 30 secondes. M. le député.

M. Leduc : ...on peut-tu s'avancer un peu plus... un peu plus loin que ça? On peut-tu parler d'avoir un rapport avant juin, par exemple, avant l'été?

Mme Champagne Jourdain : Bien, je vous dirais qu'on est actuellement dans ces discussions-là. Moi, c'est certain que j'aimerais qu'on soit en mesure de faire ça dans les meilleurs délais. On est actuellement dans une année financière. Est-ce qu'on pourrait commencer l'autre année financière avec des nouveaux tarifs? C'est ce qu'on essaie de regarder.

La Présidente (Mme D'Amours) : ...merci beaucoup. Ceci met fin à la période d'échange. Nous revenons avec l'opposition officielle. Mme la députée, la parole est à vous.

Mme Cadet : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Je ne peux pas m'empêcher de prendre la balle au bond de mon collègue et de poursuivre la conversation sur les organismes en employabilité. De mon côté, je peux... j'ai l'occasion de le constater sur le terrain aussi à titre de porte-parole, mais également à titre de députée de Bourassa-Sauvé, où est-ce que je vois le travail de nos organismes et les difficultés avec lesquelles ils doivent composer.

Vous mentionnez les... Vous mentionnez, en fait, qu'il n'y a pas de coupures et puis... bon, je pense que ça a été évoqué, mais, il y a à peu près deux semaines et demie, Radio-Canada, Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, relevait les réductions budgétaires de 10 % à 33 % prévues dans les services d'aide à l'emploi des carrefours jeunesse-emploi de la région. Donc, c'est... ce n'est pas quelque chose que l'on ne voit que sur... que par parcimonie, là, sur certains territoires, mais c'est vraiment un phénomène qui couvre l'ensemble du Québec.

Vous avez mentionné, Mme la ministre : Le chantier est lancé. Juste à titre de précision, donc, est-ce que ça veut... qu'est-ce que vous voulez dire, donc, par «le chantier est lancé»? Donc, est-ce que ça signifie, donc, un assouplissement, une simplification des critères d'admissibilité pour permettre aux individus de recevoir l'accompagnement dont ils ont besoin?

Mme Champagne Jourdain : Dans ce chantier de... Vous voulez dire dans...

Mme Cadet : Oui, c'est ça, vous avez dit : Le chantier est lancé.

Mme Champagne Jourdain : Bien, je... on est actuellement à avoir ces discussions-là avec les organismes spécialisés en employabilité. Ça nous prend, je dirais, et ça me prend, moi, à titre de nouvelle ministre qui arrive en poste aussi, un portrait clair des besoins réels, alors où devons-nous instaurer des changements vers... est-ce que ça... parce qu'on le sait, quand on travaille avec des clientèles qui sont plus éloignées du marché du travail, ça peut requérir... ça peut requérir plus de temps pour non seulement les intégrer sur le marché du travail, mais aussi du temps d'encadrement pour les maintenir en emploi. Si on prend une personne qui n'a jamais travaillé de sa vie, je comprends bien qu'on ne peut pas espérer nécessairement que cette personne-là rentre 40 heures-semaine du jour au lendemain en emploi. Il faut fournir les services nécessaires, l'accompagnement nécessaire.

Les discussions qu'on a actuellement avec le comité qui représente les organismes spécialisés en emploi vont nous permettre de déterminer ces besoins-là. Et c'est ce que j'ai demandé et c'est ce que je demande dans ma tournée aussi aux organismes : Soumettez-moi des propositions, des commentaires. Vous êtes sur le terrain, vous êtes les meilleurs placés pour m'aviser, dans le fond.

• (12 heures) •

Mme Cadet : Parfait. Est-ce que... Vous avez parlé du maintien en emploi. Puis je pense que c'est important de le mentionner ici, puis on a l'occasion, dans le cadre de cette discussion, de... donc, sur ces différentes réalités, parce qu'en effet, quand bien même... dans un contexte de pénurie de main-d'oeuvre, donc, pour certaines clientèles qui, traditionnellement, sont plus éloignées du marché du travail, il y a... le service de référencement, donc, est moins utile, donc, pourraient, donc, ne pas pouvoir intégrer le marché.

Mais vous avez, et avec raison, donc, mentionné, donc, toute la question du maintien en emploi, qui est, donc, l'une des missions de ces organismes et qui leur permet, donc, de pouvoir remplir leur rôle, donc, qui est en mutation. Donc, dans ce contexte-là, donc, je me pose comme question additionnelle, donc, si... puisqu'on se dit, donc, le Québec ne peut pas se permettre de perdre un seul travailleur ou une travailleuse dans le contexte de pénurie, comment le ministère de l'Emploi peut soutenir adéquatement, donc, les services, donc, de ces organismes?

Mme Champagne Jourdain : Bien, la réponse est... en fait, fait partie de ce grand chantier de modernisation là. Nécessairement que la question de l'accompagnement, du maintien en emploi va faire partie des changements, fort probablement, qui vont nous être demandés, mais qu'on va aussi appliquer. On le sait qu'on... puis je vous l'ai expliqué

tout à l'heure, c'est une de mes priorités que j'ai soumise... j'ai soumise au premier ministre, de faire en sorte qu'on intègre le plus grand nombre de personnes éloignées du marché du travail, qui fait partie de ces groupes-là. Et il faut se donner les moyens de le faire, et ça passe aussi par l'achat de services dans nos organismes. Donc, moi, je n'ai aucun doute que ça, ça va être abordé dans notre chantier de modernisation des services, certainement.

Mme Cadet : Puis est-ce que, dans le chantier de modernisation des services, toute la question des cibles va être abordée? Parce que c'est une autre... c'est un autre élément qui m'a été transmis, donc, par les différents organismes, le fait, donc, par exemple, que le référencement doit pouvoir se faire par Services Québec. Évidemment, donc, Services Québec n'arrive pas à atteindre ses propres cibles, donc, n'arrive pas, donc, à référer, donc, le nombre adéquat, donc, de clientèles traditionnelles aux organismes en employabilité. Donc, celles-ci, donc, n'arrivent pas, donc, elles-mêmes, donc, à atteindre leurs propres cibles. Donc, c'est un peu le cycle dans lequel elles se trouvent.

Donc, est-ce que vous pouvez confirmer que, dans le chantier, donc, ça va aussi vouloir dire faire une modernisation, donc, de ces critères-là, donc, au niveau des cibles à atteindre?

Mme Champagne Jourdain : On n'est pas du tout fermés à ça, puis ça va faire l'objet, ça aussi, j'en suis convaincue, de bonnes discussions. Dans ce... dans l'achat de services qu'on fait, mais aussi dans les services qu'on offre à Services Québec, ce qu'on veut, c'est s'assurer qu'on achète les bons services. Alors, à partir de ce moment-là, ça part nécessairement... ça va nécessairement influencer les cibles qu'on va se donner et les cibles qu'on va donner, dans le fond, aux organismes spécialisés en employabilité.

Mme Cadet : Merci. Je vous... Je me tourne vers, donc, sur une variation, donc, sur le même thème. Dans le rapport du Vérificateur général du Québec, pour l'année 2021, donc, on mentionne, donc, des mesures trop timides dans la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, notamment, donc, en lien avec la mesure qui vise à soutenir le développement des mécanismes de pratiques porteuses pour améliorer l'intégration socioprofessionnelle des personnes handicapées dans leur parcours de formation.

Récemment, donc, j'ai rencontré l'organisme Pleins Rayons. Donc, on parlait de moderniser les services. Donc, évidemment, donc, il y a toutes les questions, donc, des organismes en employabilité. Aussi, donc, il y a ces autres organismes, disons, qui font, donc, des miracles pour le maintien en emploi de clientèles qui sont traditionnellement éloignées du marché du travail, dont les personnes handicapées, les personnes vivant avec un handicap, dont les personnes, donc, vivant en situation d'autisme aussi. L'organisme demande... en fait vous demande, donc, pourquoi... donc, un organisme, comme Pleins Rayons, que je pense que vous avez rencontré aussi, Mme la ministre, qui a une solution innovatrice avec des impacts considérables sur la formation de la main-d'oeuvre des personnes en situation de handicap, ne peut pas être reconnu ou considéré pour partager leur expertise et améliorer les pratiques actuelles au Québec.

Mme Champagne Jourdain : Vous savez, on... il y a une multitude d'organismes qui offrent différents services. Au niveau de, dans le fond, la reconnaissance... Là, vous me parlez, dans le fond, de la reconnaissance de cette entreprise-là. Je pourrais voir le mécanisme, dans le fond, qui est fait, là, puis vous revenir avec cette réponse-là.

Mme Cadet : Mais donc, merci. Dans tous les cas, je comprends que, quand on parlait, donc, des clientèles qui sont un peu plus éloignées du marché du travail, qu'un organisme comme celui-ci, donc, fait partie intégrante de votre vision. C'est bien ça?

Mme Champagne Jourdain : Je m'excuse, je vois juste... J'ai un élément de réponse à vous fournir sur l'organisme. J'aimerais bien le faire. Pour l'organisme Pleins Rayons, il y a eu une rencontre, dans le fond, qui a été faite avec des représentants de directions régionales de Services Québec. Alors, on est en analyse sur leur dossier, dans le fond, de reconnaissance... du moins, je peux vous apporter ça. Pouvez-vous me répéter, s'il vous plaît, votre dernière question? Je suis désolée.

Mme Cadet : Bien oui, bien, je pense que vous... avec ce que vous m'indiquez, là, ça répond, là, quelque peu, donc, à la question, mais j'en ai... j'irais ici, donc, en sous-question sur le... donc, encore une fois, sur votre chantier et sur votre vision. Donc, on revient toujours à ça, donc, sur l'importance de pouvoir intégrer, donc, les personnes qui sont les clientèles qui sont les plus éloignées, donc, du marché du travail. Et ici, donc, dans...

Est-ce que, donc, ces types de nouveaux joueurs là, donc, comme Pleins Rayons, qui sont, donc, des nouveaux joueurs dans le domaine socioprofessionnel pour la main-d'oeuvre en situation de handicap, donc, seraient consultés dans l'élaboration de votre stratégie? Donc, elles seraient... Vous avez dit qu'elles ont été rencontrées, mais est-ce qu'elles seraient, donc, considérées pour répondre à la stratégie 2019-2024 pour l'intégration en emploi des personnes handicapées?

Mme Champagne Jourdain : Vous savez, quand on décide de... bien, pas on décide, quand on s'alimente, dans le fond, on a des belles structures pour le faire et on a plusieurs moyens de le faire aussi. On a quand même sept grands réseaux, nous, d'organismes en employabilité auxquels on peut... envers lesquels on peut se tourner, nous, pour faire de la consultation. On est nécessairement toujours en contact avec ces sept grands réseaux là. Alors, voilà, on a les outils pour être en mesure, là, de faire... de prendre les meilleures décisions, mais aussi de bien s'alimenter pour être certain de le faire.

Mme Cadet : Puis sur... pour boucler la boucle sur cette question, vous m'avez dit, Mme la ministre, qu'en fait c'est la direction régionale de Services Québec qui a rencontré Pleins Rayons. Donc, est-ce que vous vous engagez à les rencontrer?

Mme Champagne Jourdain : Mais, écoutez, le dossier est actuellement... Il y a eu une rencontre, ils sont actuellement dans un dossier d'analyse. Moi, je vais certainement, dans le fond, m'assurer de faire le suivi de ça. On a aussi l'élément suivant que Services Québec a accueilli favorablement... l'organisme a accueilli favorablement, pardon, l'alternative proposée par Services Québec et a demandé un temps d'analyse visant à évaluer comment le soutien offert par Services Québec pourrait être mis à profit des besoins de la clientèle de Pleins Rayons puis agir en complémentarité, dans le fond, d'autres sources de financement envisagées.

Mme Cadet : Maintenant, donc, j'ai une question sur le maillage. La semaine dernière, donc, nous étions, donc, en études... en consultations particulières, pardon, sur l'étude du projet de loi n° 19 sur le travail des enfants, avec mon collègue, d'ailleurs, ici, d'Hochelaga-Maisonneuve, et l'un des groupes venus témoigner en commission particulière était l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés, l'Ordre des CRHA, qui nous indiquait, et à juste titre, que, donc, les enfants ne peuvent pas être la solution à la pénurie de main-d'oeuvre, notamment parce qu'il existe certains groupes qui sont sous-représentés comme on continue... comme on en fait mention aujourd'hui, qui sont donc des bassins de main-d'oeuvre sous-représentés sur le marché du travail. On a parlé des personnes en situation de handicap, je viens de le faire, des personnes immigrantes notamment, donc, qui sont encore... qui, malheureusement, donc, ont encore un taux de chômage qui est un peu plus élevé que la moyenne, donc, des personnes, donc, nées sur le territoire, les personnes autochtones et ainsi que les travailleurs expérimentés. Ce que la représentante de l'Ordre des CRHA nous mentionnait, c'est qu'effectivement, donc, il ne convient pas de se tourner vers ces autres bassins de main-d'oeuvre, parce qu'il y a des adultes disponibles et que la solution recommandée, l'une des solutions recommandées, donc, est le maillage en entreprise. Donc, outre, donc, le... ce qui peut être fait avec les organismes en employabilité, donc, comment est-ce que les différents ministères se parlent et comment est-ce que vous voyez votre rôle pour effectuer ce maillage-là?

• (12 h 10) •

Mme Champagne Jourdain : Bien, vous savez, on... nous, il y a déjà eu un comité qui a été mis en place avant la COVID, un comité interministériel sur les besoins, entre autres, du marché du travail. Moi, je rencontre, dans les prochaines semaines aussi, mais je les ai déjà rencontrés, mais... j'ai fait une autre... dans le fond, une autre suite de rencontres avec mes collègues des différents ministères pour nous assurer d'être bien, je dirais, coordonnés dans nos actions en fonction de leurs besoins aussi.

Si je peux revenir aussi aux clientèles qui sont éloignées du marché du travail et par rapport au PL n° 19, au PL n° 19, il y a d'autres, aussi, raisons qui nous permettent... qui nous alignent dans notre volonté d'aller de l'avant avec ça, autres que celle aussi du fait qu'il y a des... d'autres clientèles qui peuvent répondre, mais certainement qu'il y a d'autres clientèles qui peuvent y répondre.

On travaille en étroite collaboration avec d'autres de mes collègues, entre autres, Mme Chantal Rouleau, pour être certain de travailler avec ces clientèles-là qui sont éloignées du marché du travail, pour s'assurer qu'on puisse les accompagner, développer les meilleurs programmes pour le faire. Je pense, entre autres, particulièrement aussi aux clientèles qui sont judiciairisées. On n'en a pas fait mention, mais c'est une clientèle qui est intéressante pour le marché du travail et qui peut bénéficier aussi de cette réinsertion-là. Merci.

Mme Cadet : Merci. Donc, dans les... Vous avez tout à fait raison, les clientèles judiciairisées donc, font... judiciairisées, donc, font partie, donc, des clientèles aussi éloignées à atteindre. J'ai mentionné, donc, les personnes immigrantes. On sait que le ministère de l'Emploi subventionne, donc, des programmes de francisation des employés en entreprise lorsque celles-ci le réclament. Donc, comment s'effectue l'analyse des besoins pour ces programmes de francisation en entreprise?

Mme Champagne Jourdain : Je vous dirais qu'au niveau de l'analyse de ces besoins-là, elle est, en grande partie, faite par le ministère, là, dans le fond, concerné. Je vous reviens, on va vérifier aussi. Merci beaucoup. C'est ça, exactement, c'est ce que j'allais... C'est ce dans quoi je me lançais.

Vous savez, la question de la francisation en entreprise dépasse les limites, là, du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. On a le MIFI, nécessairement, le MEQ et notre ministère, et le ministère de l'Enseignement supérieur qui sont impliqués, dans le fond, dans ces activités de francisation là et qui, dans le fond, nous alignent sur les besoins qu'on a notamment sur le marché du travail. Nous, on s'associe aussi à la Commission des partenaires du marché du travail pour financer ces projets de francisation là en milieu de travail. Donc, c'est un travail conjoint qui est fait avec les autres ministères pour définir, dans le fond, les besoins.

La Présidente (Mme D'Amours) : ...

Mme Cadet : Oui, c'est, de ce que je comprends de ce que vous nous avez déposé en étude des crédits, donc, je pense que c'est 7,7 millions de dollars qui ont été dépensés pour la francisation des différents participants. Donc, j'imagine que... et je comprends que l'analyse des besoins peut se faire en concertation avec le MEQ puis avec le MIFI, mais, puisque le déboursé, donc, se passe chez vous, j'aimerais, donc, mieux comprendre, donc, comment l'analyse, elle est faite aussi.

Donc, est-ce que vous... l'analyse de l'offre et de la demande, en matière de francisation, qui est effectuée par le ministère de l'Emploi pour s'assurer que ces clientèles qui sont éloignées du marché du travail y accèdent, notamment, face à la francisation.

La Présidente (Mme D'Amours) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Au niveau de l'analyse de l'offre, nous... vous l'avez bien dit, là, on finance chez nous. Au niveau de l'analyse de l'offre, moi, ce que j'en comprends actuellement, et je veux m'assurer de vérifier, là, c'est que c'est fait en collaboration avec les autres ministères, comme je vous le disais tantôt. Mais on va vous revenir avec la précision parce qu'on est actuellement en train de regarder ça. Merci.

Mme Cadet : Merci. Donc, c'est juste pour clarifier, puis vous... et je comprends que vous allez me revenir, puis j'aimerais bien que, le cas échéant, que ça puisse être déposé en commission, s'il y a consentement.

Donc, le budget de subvention de la francisation en entreprise, donc, il est... donc, il n'est pas effectué, donc, à partir, donc, d'une analyse, donc, de l'offre et de la demande, donc, en fonction, donc, des nouveaux arrivants qui arrivent, qui ont des besoins de francisation, qui, vraisemblablement, le feraient en entreprise. J'ai un certain point d'interrogation autour du processus, sachant que, bon, pour cette année, donc, c'est 7,7 millions qui ont été... et je ne questionne pas le montant en tant que tel. C'est une bonne chose qu'il y ait de la francisation en entreprise et que le ministère de l'Emploi soit imputable de ces montants-là, mais c'est sur le processus que je me questionne.

Mme Champagne Jourdain : ...nécessairement une analyse qui est faite quand on finance des projets, et, à ce titre-là, pour vous donner plus d'informations précises, je vais céder la parole à M. Roger Tremblay qui est sous-ministre adjoint.

La Présidente (Mme D'Amours) : ...

Mme Cadet : Consentement.

Une voix : Il ne peut pas faire ça en...

La Présidente (Mme D'Amours) : ...donc, vous pourrez avoir l'opportunité de revenir au prochain... à la prochaine période d'échange. Maintenant, deuxième opposition. M. le député, la parole est à vous.

M. Leduc : Merci, Mme la Présidente. Vous m'avez ramené à un statut de deuxième opposition.

La Présidente (Mme D'Amours) : Et voilà!

M. Leduc : C'est fait. Je reviens, Mme la ministre, toujours sur le dossier avec AXTRA et les groupes en employabilité. J'aimerais revenir sur les critères d'admissibilité que vous imposez en tant qu'acheteur de services. Pourriez-vous m'expliquer, me justifier, par exemple, pourquoi il n'est pas possible de faire un service et, donc, d'être rémunéré en conséquence pour les réfugiés politiques?

Mme Champagne Jourdain : Je m'excuse, pourriez-vous répéter le dernier bout?

M. Leduc : Voulez-vous finir votre conversation d'abord? C'est bon?

Mme Champagne Jourdain : C'est bon. Merci.

M. Leduc : OK. Pourquoi ce n'est pas possible de se faire acheter un service pour des réfugiés politiques? Pourquoi ils ne sont pas admissibles au financement d'Emploi-Québec?

Mme Champagne Jourdain : Je vous dirais que je travaille en étroite collaboration avec la ministre de l'Immigration, Mme Fréchette, pour faire en sorte qu'on développe des projets, d'autres initiatives, pour s'assurer qu'entre autres les services de Services Québec touchent le plus grand nombre de clientèles, dont les demandeurs d'asile, entre autres, réfugiés politiques. Alors, je ne veux pas me scooper, mais on aura des annonces positives à venir pour les réfugiés.

La Présidente (Mme D'Amours) : Je vous rappelle qu'on nomme nos collègues par leur titre, s'il vous plaît.

Mme Champagne Jourdain : Parfait.

La Présidente (Mme D'Amours) : M. le député.

M. Leduc : Pourquoi les gens qui sont sur le RQAP ne sont pas admissibles?

Mme Champagne Jourdain : Les gens qui sont sur le...

M. Leduc : RQAP.

Mme Champagne Jourdain : RQAP ne sont pas admissibles aux services d'emploi, vous me dites?

M. Leduc : Exact. On ne finance pas les services d'emploi quand c'est des gens qui sont sur le RQAP. Pourquoi?

Mme Champagne Jourdain : Je vous reviens.

La Présidente (Mme D'Amours) : M. le député, avez-vous une autre question?

M. Leduc : Oui. Pourquoi une personne qui est immigrante, avec un permis de travail fermé, ne peut pas être...

Mme Champagne Jourdain : Je peux peut-être vous revenir avec le RQAP. Tout à fait, en toute logique, les gens qui sont prestataires du RQAP ont un lien d'emploi et sont donc en emploi, considérés comme en emploi.

M. Leduc : Oui, mais ça peut être du temps partiel.

Mme Champagne Jourdain : On va vous revenir avec une précision. Merci.

M. Leduc : Pourquoi on ne peut pas être étudiant?

Mme Champagne Jourdain : J'entends très mal dans la salle. Je suis désolée.

M. Leduc : Pourquoi on ne peut pas être étudiant?

Mme Champagne Jourdain : Avec les étudiants?

M. Leduc : Exact.

Mme Champagne Jourdain : Parfait. Pour ce qui est des étudiants, les établissements d'enseignement offrent des services qui permettent aux étudiants, dans le fond, de se trouver un emploi, d'être orientés vers le marché du travail. Donc, ces services-là sont offerts en établissement. C'est aussi possible, par exemple, pour les étudiants, d'avoir... de faire affaire avec certains services de Services Québec.

M. Leduc : Pourtant, justement, néanmoins, vous ne les subventionnez pas, ces services-là, quand c'est des étudiants qui viennent chercher le service. Ils vont l'avoir, le service, avec des organismes en employabilité, mais vous ne les reconnaissez pas comme service achetable. Même question pour les immigrants avec un permis de travail fermé. Est-ce que ça fait partie des bonnes nouvelles qui viendront avec les réfugiés politiques, ça aussi?

Mme Champagne Jourdain : Les travailleurs étrangers avec un permis de... Les travailleurs étrangers, avec un permis de travail fermé, sont considérés comme à l'emploi et sont déjà... dans le fond, ont déjà une entente avec un employeur.

M. Leduc : Mais ils pourraient vouloir le changer.

Mme Champagne Jourdain : Ils pourraient vouloir le changer, oui. Effectivement, ils pourraient vouloir changer d'emploi. Mais actuellement, dans nos normes actuelles, ils sont considérés comme des gens qui sont venus travailler pour un employeur précisément. Ils ont une entente avec cet employeur-là.

• (12 h 20) •

M. Leduc : Dans le fond, Mme la Présidente, ce que je veux illustrer à la ministre, c'est qu'il y a une batterie de personnes qui sont en recherche de services d'employabilité, parfois même référencés par Emploi-Québec, qui débarquent dans les groupes d'employabilité, qui reçoivent des services dans les faits, mais que le ministère se refuse de financer, parce qu'il a un système que j'oserais dire très bureaucratisé, avec des petites cases. Puis, si on ne rentre pas dans la petite case, le groupe est incapable d'aller chercher le financement. Pourtant, il consacre du temps et de l'énergie à des vrais humains, des vraies personnes, mais ne reçoit pas le financement en conséquence.

Puis c'est un peu toute la logique du filet social qu'on échappe quand on est un petit peu trop pointu dans nos critères d'admissibilité, comme l'est le ministère en ce moment. C'est quelque chose qui m'achale, Mme la ministre, parce que j'ai l'impression que vous traitez un peu... bien, je dis «vous», le gouvernement, bien sûr, mais que vous traitez un peu les groupes en employabilité, à la limite, comme la fonction... comme une fonction publique. Vous donnez des critères très pointus d'applicabilité. Souvent, il y a des changements de programme en cours de route aussi, mais vous ne les rémunérez pas comme des gens de la fonction publique. Ça fait que vous savez comme un peu le beurre et l'argent du beurre, où ils sont assujettis à une batterie de règles très exigeantes, avec des redevances très

claires au ministère, des papiers, etc., comme s'ils étaient dans un ministère... mais ils ont vraiment une fraction du prix en matière de financement. Ça les empêche d'avoir de la rétention de personnel.

Et je reviens avec ma question de tantôt. Vous m'avez parlé de l'année financière prochaine, je trouve ça un peu loin. Est-ce qu'il n'est pas possible d'avoir plus rapidement une conclusion de cette discussion-là, de cette réflexion-là sur la révision du financement général de ces groupes-là?

Mme Champagne Jourdain : Il y a plusieurs éléments dans votre question, mais dans votre... dans votre introduction. C'est certain que nos programmes ont des critères. Tu sais, quand on fait affaire avec des travailleurs étrangers à permis fermé, le permis est octroyé par le fédéral. Donc, on ne peut pas s'immiscer non plus dans ces décisions-là.

Maintenant, j'entends ce que vous me dites. Est-ce que nos services ont besoin d'être ajustés? Certainement. Le marché du travail lui-même change. On demande aux entreprises de changer, d'évoluer avec ce marché du travail là, d'évaluer... d'évoluer avec les nouveaux... les nouvelles clientèles d'employés. On demande ça aussi aux organismes spécialisés en employabilité, mais on s'impose aussi ce changement-là à travers, justement, cette discussion-là sur la modernisation qu'on a avec les autres. Alors, certainement qu'on veut améliorer les choses et c'est à ça que va servir le chantier de modernisation.

Maintenant, il faut prendre le temps de bien faire les choses. Je ne pense pas que c'est une discussion qu'on peut avoir avec le nombre... avec le nombre d'acteurs impliqués en un mois, en deux mois. Il faut aller au fond de la discussion. Il faut s'assurer que les réformes qu'on va faire, que les changements qu'on va faire correspondent aux besoins, aux nouveaux besoins du marché du travail, et c'est ça qu'on s'engage à faire. Voilà.

M. Leduc : Combien de temps, Mme la Présidente?

La Présidente (Mme D'Amours) : Deux minutes.

M. Leduc : Bon. Je retiens donc qu'au plus tard la prochaine année financière serait l'objectif de la ministre. Vous me corrigerez si j'ai mal interprété, mais je reviens avec, vraiment, le désir de donner de l'air aux groupes, parce que c'est très restrictif, les critères du ministère. Ils font plein d'autres choses, hein? Ils font la promotion du local, du recrutement de clientèle, de la création de partenariats, de la liaison entre les entreprises, puis tout ça. Ce n'est pas reconnu dans le travail qu'ils ont à faire, en plus de tout ce qu'ils ont comme achat de services à combler.

Je voudrais terminer l'échange, Mme la Présidente, avec quelque chose que vous avez évoqué, Mme la ministre, en début, le contexte du plein-emploi. Et ça, ça m'inquiète parce que je sais que... je savais que vous alliez aller là-dessus. Les groupes d'employés ont été créés à une époque où c'était, au contraire, le chômage, chômage endémique même. Et là on a complètement changé de situation, c'est vrai, sauf qu'avec les restrictions ou les coupures qu'ils vivent, l'effet pervers qui s'en vient, que je crains, en tout cas... et j'espère que vous avez... que je vais vous sensibiliser à cette crainte-là, c'est qu'on va fragiliser ce réseau-là, et que, si jamais la conjoncture économique change, comme il y a beaucoup d'économistes qui l'évoquent, hein, une possible récession économique dans les prochaines années, on ne sera pas équipés pour y faire face. Est-ce c'est quelque chose qui vous inquiète?

Mme Champagne Jourdain : Dans le contexte changeant du marché du travail actuel, je pense que l'agilité est le mot d'ordre. Il faut s'assurer qu'on ajuste les services qu'on offre à travers, oui, Services Québec, mais les autres aussi. Et il faut s'assurer qu'on conserve l'expertise le plus possible dans ces organismes-là puisque, oui, il se peut qu'on ait besoin.

Maintenant, nous, dans la manière dont on a procédé à l'ajustement de nos achats, on n'a pas... on s'est assuré de garder une marge de manoeuvre. Par exemple, si j'achète 100 rédactions de CV dans une organisation et que je reçois actuellement le service pour 10 personnes, bien, je ne suis pas allée chercher... je n'ai pas... je ne suis pas allée rechercher 90 services qui ne sont pas rendus.

La Présidente (Mme D'Amours) : En terminant.

Mme Champagne Jourdain : Alors, on s'ajuste... on s'assure de rester agile. Et oui, certainement, j'ai ça en tête quand je... quand on fait nos travaux. Merci.

La Présidente (Mme D'Amours) : Merci beaucoup. Nous sommes maintenant à la période d'échange avec l'opposition officielle. Mme la députée, la parole est à vous.

Mme Cadet : Merci, Mme la Présidente. Je reviens à l'information sur le marché du travail. Donc, l'état d'équilibre du marché du travail, une petite question ici. Je comprends qu'il y a des travaux qui sont en cours, par le ministère et la CPMT, pour identifier les causes des difficultés de recrutement par profession. On voit qu'il y a 72 %, donc, des 234 professions en déficit, ou léger déficit de main-d'oeuvre... éprouvent des difficultés de recrutement. Outre le ratio chômeurs-postes vacants, donc... Par exemple, donc, il y a 89 des professions évaluées en équilibre de main-d'oeuvre, qui ont été reconnues comme ayant des difficultés de recrutement. Dans mes rencontres avec certains groupes, c'est également, donc, un enjeu, donc, qui est revenu, donc, cette difficulté à être en mesure, donc, de recruter, nonobstant la question du... bien, de la pénurie en tant que telle.

Donc, on cite, par exemple, la méconnaissance ou la perception négative de la profession citée ou du secteur d'activité cité. Et on cite aussi, donc, les conditions de travail. Donc, je veux savoir, donc, comment est-ce que vous agissez sous ces angles-là, puis est-ce que c'est une préoccupation aussi pour vous?

La Présidente (Mme D'Amours) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Certainement. Bien, vous savez certainement que les conditions de travail sont... font partie des responsabilités de mon collègue le ministre du Travail, et, en ce sens-là, nous travaillons étroitement. Mais c'est...

Mme Cadet : Peut-être juste, Mme la Présidente, donc, préciser... Donc, évidemment, donc, oui, bien consciente que les conditions de travail, donc, sont du ressort de votre collègue ministre du Travail. Mais je donne ces exemples-là, donc, de préoccupations qui existent, qui sont nommées dans votre étude et qui sont réalisées, donc... qui font partie, donc, des travaux réalisés par les CPMT pour bien voir, donc, si vous avez, donc, cette préoccupation, si vous partagez cette préoccupation pour des différentes professions, donc, pour les enjeux, les difficultés de recrutement. Donc, évidemment, donc, je ne vous demande pas d'agir précisément sur la question des conditions de travail, mais vraiment savoir, donc, si c'est une préoccupation et si, justement, vous travaillez de pair avec vos collègues quand vous voyez les difficultés qui sont nommées par le rapport qui vous a été soumis.

Mme Champagne Jourdain : Certainement, c'est une préoccupation qu'on a. J'aimerais peut-être profiter de la présence de M. Jean Lortie pour vous donner un peu plus de matière en ce sens-là, qui est président, lui, de la Commission des partenaires du marché du travail et qui est là aujourd'hui avec nous.

Mme Cadet : Consentement.

La Présidente (Mme D'Amours) : Est-ce qu'il y a consentement, tout le monde, pour qu'il prenne la parole?

Des voix : Consentement.

La Présidente (Mme D'Amours) : Consentement, merci. Veuillez vous présenter et prendre la parole, monsieur.

M. Lortie (Jean) : Alors, Jean Lortie, président de la Commission des partenaires du marché du travail.

Effectivement, pour votre question, Mme la députée, la commission travaille fort actuellement avec ses partenaires qui sont sur la ligne de front, qui vivent les tensions extrêmes du marché du travail, les pénuries de main-d'oeuvre, les raretés, la capacité de recruter, d'attirer dans les secteurs... des secteurs aussi qui ont été souvent négligés dans l'économie québécoise parce qu'ils n'étaient pas trop jazzés et qui, aujourd'hui, on a besoin de ces emplois-là.

Donc, la commission déploie, avec ses partenaires, des mesures, des programmes avec ses clientèles éloignées du marché du travail par ses huit comités consultatifs, femmes, jeunes, notamment, personnes immigrantes, Premières Nations et Inuit pour être capables de rendre beaucoup plus attractifs les secteurs économiques, les régions du Québec et surtout éviter la cannibalisation entre les entreprises de la main-d'oeuvre, donc, vraiment, déployer des moyens pour faire en sorte que des secteurs économiques clés de l'économie québécoise puissent avoir une main-d'oeuvre disponible, formée, compétente et dans un horizon des 10 prochaines années, à travers les trois crises : transition démographique, transition verte et transition technologique.

Mme Cadet : Merci beaucoup. Je reviens à la ministre. Ce que je réalise aussi, donc, l'une des autres causes qui sont nommées ici, dans le rapport, donc, des difficultés de recrutement est la rigidité d'accès à la profession ou à la formation. Donc, j'aimerais aussi... j'aimerais vous entendre, donc, sur cette préoccupation qui est soulevée et qui empêche certaines clientèles, notamment, donc, éloignées du marché du travail, d'y accéder et qui cause des difficultés de recrutement de l'autre côté, au niveau des employeurs.

Mme Champagne Jourdain : Bien, c'est certain que nous, on offre, via différents services, programmes, de l'accompagnement pour ces clientèles-là éloignées du marché du travail, un accompagnement qui se fait aussi dans les milieux de travail.

Mme Cadet : Ma question précise, c'est de savoir, donc, qu'est-ce que vous pensez de cette difficulté précise de recrutement qui est la rigidité d'accès à la profession ou à la formation?

Mme Champagne Jourdain : C'est une réponse qui, dans le fond, concerne les ordres professionnels, et ça, c'est M. Jean Boulet qui est... c'est sous la responsabilité du ministre, dans le fond, du Travail.

Mme Cadet : Mais est-ce que vous avez... tu sais, puisque ça a quand même, donc, un impact au niveau de la main-d'oeuvre et que c'est soulevé, justement, par les travaux du ministère et de la CPMT, donc, est-ce que c'est... vous avez ces conversations-là, donc, avec vos collègues?

• (12 h 30) •

Mme Champagne Jourdain : Bien, tout à fait, puis c'est quelque chose qu'on... quand on dit qu'on veut travailler à intégrer le plus grand nombre de personnes qui font partie de ces clientèles éloignées du marché du travail... des clientèles qui sont éloignées du marché du travail, il faut nécessairement travailler cette culture d'inclusion là, et on doit avoir les discussions avec les différents employeurs, mais aussi avec les ordres professionnels. Et c'est certain qu'avec mon collègue ministre du Travail, on a ces discussions-là et on va s'assurer de travailler en ce sens-là, de favoriser... de développer cette plus grande inclusion là pour s'assurer que tout le monde ait sa place sur le marché du travail. Ça fait partie de nos préoccupations.

Mme Cadet : Parfait. Donc, vous avez... vous l'avez nommée, vous venez de le refaire, donc, dans votre vision, justement, donc, l'inclusion des clientèles au moyen du marché du travail, donc, particulièrement sur cette difficulté-là, cette difficulté de recrutement là, mais sur tant d'autres. Donc, est-ce qu'on a un échéancier pour la réalisation de cette vision?

Mme Champagne Jourdain : Bien, je vous dirais qu'actuellement, nous, on...

Mme Cadet : De cet aspect de votre vision, plutôt.

Mme Champagne Jourdain : Oui, c'est ça. Je vous dirais qu'actuellement on est en analyse. On regarde les programmes qu'on a, parce que, vous le savez, on a quand même un grand chantier devant nous et du travail à faire dans... dans cette optique-là d'ajuster nos services, nos programmes en fonction des nouvelles réalités du marché du travail. Alors, on analyse certainement ce qu'on fait actuellement, mais je n'ai pas d'échéancier à vous donner aujourd'hui, là. On a plusieurs... On a plusieurs chantiers qui sont actuellement sur la table, celui-là en fait partie, mais on pourra arriver, bien sûr, avec des échéanciers au fur et à mesure que les échanges et le travail va se faire sur ce dossier-là.

Mme Cadet : Je comprends du libellé ici que les travaux qui sont en cours avec la CPMT, donc, se poursuivront avec la collaboration des comités sectoriels de main-d'oeuvre. Et on nous indique ici que le nombre de partenaires du marché du travail consultés sera élargi. Donc, qui sont les nouveaux partenaires?

Mme Champagne Jourdain : Laissez-moi quelques instants.

Mme Cadet : Et, pour validation aussi...

Mme Champagne Jourdain : Peut-être que je peux laisser M. Jean Lortie vous répondre, vu que c'est une question précise, qui est président de la CPMT?

Mme Cadet : Oui, consentement.

La Présidente (Mme D'Amours) : M. Lortie.

M. Lortie (Jean) : Oui. Bon, les nouveaux partenaires... Il y en a 1 080, partenaires, à la commission de... la Commission des partenaires du marché du travail, dans les 17 régions et dans les 29 CSMO, mais, bien sûr, dans les huit comités consultatifs, et ce sont les 1 080 avec lesquels on travaille. Il n'y a pas de nouveaux partenaires identifiés à travers la commission, les travaux de la commission. Il y en a déjà pas mal, et on réussit à coordonner tous ces travaux-là pour répondre, comme la ministre le disait, dans des échéanciers sur le rapport quinquennal, dans des échéanciers sur la planification stratégique de la commission. Et on a des... différentes étapes qui s'en viennent dans les prochaines années, et l'objectif, c'est, bien sûr, de répondre aux trois enjeux, les trois crises de transition dans lesquelles on est, et que la commission soit performante pour proposer au gouvernement des mesures concrètes et qui atteignent l'objectif de... des clientèles éloignées du marché du travail de répondre aux transformations massives dans lesquelles le marché du travail se comporte actuellement et de répondre aux préoccupations des régions du Québec d'avoir de la main-d'oeuvre disponible, qualifiée, avec des compétences pour faire face aux défis dans lesquels on est actuellement.

Mme Cadet : Puis quand est-ce que, les travaux, ils ont commencé?

M. Lortie (Jean) : Les travaux ont commencé depuis plusieurs années. Je vous dirais qu'il y a des échéanciers cette année. D'ailleurs, l'Assemblée nationale recevra de la ministre, ce printemps, le rapport quinquennal 2018-2023. La planification stratégique de la commission, les travaux débutent cet automne. La nouvelle Politique d'intervention sectorielle des CSMO a été adoptée par la ministre au mois de février dernier. On travaille sur la transition verte avec un plan stratégique d'une dizaine d'années et de même que sur la productivité. On s'est donné, à la commission, un projet assez ambitieux de 10 ans de travail sur les enjeux de productivité au Québec pour répondre aux pénuries et aux raretés de main-d'oeuvre.

Mme Cadet : Oui. Puis juste pour être certaine, donc, ici, on parle bien... parce qu'on nous dit, donc, l'étude qui... actuellement est complémentaire aux diagnostics qui sont présentés, donc, dans le document. Donc, c'est de ceci dont vous parlez, donc on devrait avoir, donc, des résultats, donc, cet automne.

M. Lortie (Jean) : Il y a des travaux qui se mènent, il y a des travaux qui sont livrés à l'Assemblée nationale, d'autres à l'interne de la commission vers la ministre, et, de façon plus générale, oui, il y aura des échéanciers, là, qui sont déjà prévus de façon législative, aux cinq ans notamment, parce que c'est le rapport quinquennal, et il y a des travaux qui sont à... en cours, là, pour adoption par la commission et qui seront transmis à la ministre pour la suite des choses.

Mme Cadet : Parfait. Je me tournerais ici vers les... la requalification, donc, des travailleurs. Donc, je reviens, donc, à la vision de la ministre, qui nous dit, donc : Les trois piliers, donc, sont l'Opération main-d'oeuvre, la validation des mesures et l'intégration des clientèles éloignées du marché du travail et la formation.

Pour ce qui est de la validation des mesures au niveau de l'Opération main-d'oeuvre, donc, vous avez comme moi, donc, pris connaissance, donc, des différents articles de journaux, donc, mentionnant les défis de validation du Programme pour la requalification et l'accompagnement en technologie de l'information et des communications, le PRATIC, ainsi que... donc, en fait, plusieurs, donc, programmes, donc, de requalification, donc, le PARAF, le Programme d'aide à la relance pour l'augmentation de la formation. Au moment de la publication de ces articles, donc, il n'y avait pas de données sur l'efficacité des programmes. Est-ce qu'il y en a aujourd'hui?

Mme Champagne Jourdain : ...que jusqu'à maintenant, au niveau du PRATIC, en date du 17 février 2023, on a 2 610 participations complétées, c'est-à-dire 2 610 diplômés, et on compte actuellement 3 759 participations en cours, c'est-à-dire des gens inscrits en formation.

Mme Cadet : Puis, pour les diplômés, donc, ceux-ci, ils sont en emploi?

Mme Champagne Jourdain : Je vous dirais que, pour les diplômés, on est en train de faire les démarches pour évaluer combien d'entre eux sont actuellement en emploi. Vous comprenez que suivre les résultats de près, c'est extrêmement important pour moi. On veut s'assurer que les programmes qu'on met en place fonctionnent, et on est actuellement là-dedans, à faire un suivi avec ces 2 610 diplômés là.

Mme Cadet : Donc, au niveau du suivi, donc, l'objectif ici, ce n'est pas... ce n'est pas seulement de savoir s'ils sont en emploi, mais également de savoir s'ils sont en emploi dans le domaine de formation pour lequel ils ont été subventionnés.

Mme Champagne Jourdain : Absolument, c'est ce qu'on veut savoir. Et on va... on devrait avoir ces données-là à jour pour les diplômés, les 2 610 diplômés, cet automne.

Mme Cadet : Cet automne, d'accord. Parce que, donc, le service des communications du ministère, donc, s'est engagé, en février dernier, à ce qu'une reddition de comptes, donc, soit faite dès que les données seront remplies au cours de cet exercice-ci. Donc, c'est... Et qu'est-ce qui sera compris également, donc, dans le processus de reddition de comptes? Donc, on a ici, donc, le nombre... évidemment, vous avez nommé le nombre de diplômés, le... s'ils sont à l'emploi, s'ils sont à l'emploi dans le domaine de formation pour lequel ils se sont spécialisés, au niveau du maintien, de la rétention aussi, donc des perspectives dans le domaine... dans le domaine d'études. Donc, est-ce que, donc, le processus de reddition de comptes va offrir, donc, tous ces renseignements?

Mme Champagne Jourdain : ...on a... Un des défis qu'on a à l'Emploi, c'est... On met en place des mesures pour former des gens, ces gens-là se forment, mais on travaille avec des humains. Les humains, je veux dire, on les forme dans des secteurs, et peut-être qu'au bout d'un an, deux ans, ils choisissent d'aller dans un autre secteur. Ça, c'est un des défis, et le défi qu'on a, en toute transparence, avec les programmes comme le PRATIC, c'est de suivre ces diplômés-là dans leur évolution.

Alors, ce qu'on va vouloir avoir, dans le fond, dans cette reddition de comptes là, c'est... on va vouloir aller le plus loin possible dans ce qui... dans ce qu'on est en mesure de faire pour s'assurer qu'on a des résultats avec ces programmes-là et, si ce n'était pas le cas — je suis dans l'hypothèse — prendre les dispositions nécessaires pour s'assurer qu'on atteigne nos résultats.

Mme Cadet : Quand le programme a été monté, au début de l'Opération main-d'oeuvre, donc, est-ce que le processus de reddition de comptes dont vous me parlez était déjà prévu?

Mme Champagne Jourdain : Je vous dirais que ces processus de reddition de comptes là ont été mis en place avec, dans le fond, le programme. Est-ce qu'il peut y avoir des ajustements? Certainement. Mais on avait un processus de reddition de comptes, oui, qui accompagnait le déploiement de ce programme-là.

Mme Cadet : Donc, quel était-il?

Mme Champagne Jourdain : ...ce qu'on voulait dans cette reddition de comptes là, c'est surtout savoir si... qu'on mise, dans le fond, sur les retours en emploi et de s'assurer que ce soit dans ce secteur-là. Donc, en gros, c'est ce que notre reddition de comptes... c'est ce qu'on veut aller chercher avec notre reddition de comptes.

Mme Cadet : Mais je vous... Vous me permettez, avec égards, Mme la ministre, donc, de soulever quelques points d'interrogation, parce que, là, je comprends que... donc, vous dites, donc, qu'au départ, donc, il y avait déjà ces éléments-là qui étaient pris en considération quand le programme a été monté, mais qu'il n'y avait rien, donc, pour suivre les données jusqu'à ce que des questionnements publics soient émis au cours du mois de février dernier?

Mme Champagne Jourdain : ...je peux peut-être passer la parole à M. Roger Tremblay, sous-ministre adjoint. Vous comprendrez que je suis là depuis six mois. Il y a des éléments, des fois, que je n'ai pas encore entre les mains. Mais il pourra certainement vous donner une réponse plus étoffée.

Mme Cadet : Pas de consentement.

La Présidente (Mme D'Amours) : ...

Mme Cadet : Non.

La Présidente (Mme D'Amours) : Non. Avez-vous une autre question, Mme la députée?

• (12 h 40) •

Mme Cadet : Oui. Je vous dirais... donc, je continuerais un peu, donc, sur la lancée, donc, des différents programmes de requalification et de formation, donc, qui ont été mis sur pied. Je me tourne, donc, vers le programme Perspective. Donc, les associations étudiantes, donc, déplorent l'absence de plusieurs programmes dans la liste, là, qui est énumérée, là, pour les programmes Perspective, et aucune modification, donc, du programme de bourses, donc, n'a été faite depuis l'implantation, depuis un an, donc. Un peu plus tôt, donc, on parlait de la nécessité... de l'agilité, là, qui était nécessaire une fois la mise sur pied des différents programmes.

Donc, est-ce que cette agilité-là, cette remise en question et cette reddition de comptes pour nous assurer que les... qu'il y a un arrimage entre les besoins et ce qui est mis en place, donc, a été faite dans le cadre du programme Perspective ou est en cours?

Mme Champagne Jourdain : Tout le programme des bourses auquel vous faites référence est sous la responsabilité du ministère de l'Enseignement supérieur.

Mme Cadet : Bien, je pense que l'Enseignement supérieur, donc, déploie le programme, mais c'est ça... en fait, il a été annoncé, donc, dans le cadre de votre Opération main-d'oeuvre, non?

Mme Champagne Jourdain : Je vous invite à poser vos questions au ministère de l'Enseignement supérieur pour ce qui est, là, de l'attribution, puis de la définition, puis des critères, là, d'admissibilité des programmes sur les bourses Perspective, dans le fond.

Mme Cadet : Mme la ministre, donc, vous conviendrez quand même avec moi que c'est quand même, donc, un programme qui a pour objectif de résorber, donc, la pénurie de main-d'oeuvre. Donc, il y a, donc, cet aspect, donc, qui fait partie de vos différentes priorités que vous nous avez énumérées. Vous nous avez parlé de votre vision dans le domaine. Donc, est-ce que vous pensez que c'est pertinent, puisque ça fait partie de votre mission de... ça fait partie de votre vision pour le ministère de l'Emploi, qu'il y ait un certain arrimage avec le ministère de l'Éducation sur cette question-là... d'Enseignement supérieur, plutôt, sur cette question-là?

Mme Champagne Jourdain : Bien, je vous invite, encore une fois, à poser la question au ministère de l'Enseignement supérieur.

Mme Cadet : D'accord.

La Présidente (Mme D'Amours) : Moins d'une minute, Mme la députée.

Mme Cadet : Moins d'une minute, bien, parfait. Et juste, donc, pour valider, donc, les programmes, pour ce qui est, donc, des programmes de requalification, donc, on a parlé de PRATIC, vous l'avez énuméré, donc, ce qui devrait se faire. Donc, le même fonctionnement est prévu pour ce qui est du PARAF, au niveau de la reddition de comptes?

Mme Champagne Jourdain : Le PARAF est terminé.

Mme Cadet : Donc, il est terminé. Donc, quand est-ce qu'on aura, donc...

Mme Champagne Jourdain : La reddition de comptes a déjà eu lieu.

Mme Cadet : Donc, est-ce que vous pourrez nous transmettre les données, si la reddition de comptes a eu lieu, s'il vous plaît?

Mme Champagne Jourdain : ...merci.

La Présidente (Mme D'Amours) : ...le transmettre...

Mme Cadet : Parfait. Je veux un dépôt en commission, s'il vous plaît.

La Présidente (Mme D'Amours) : Je vais... J'y arrivais, Mme la députée, s'il vous plaît. Donc, je vous demande de faire le dépôt à la commission pour que tous les députés puissent avoir accès à ce document.

Nous sommes maintenant rendus à la dernière période d'échange, et je vais laisser la parole à la députée d'Anjou—Louis-Riel, s'il vous plaît.

Mme Boivin Roy : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Alors, j'ai une question importante pour vous, Mme la ministre, c'est relativement à Services Québec. D'ailleurs, je profite de l'occasion pour vous remercier pour le mandat que vous m'avez octroyé. Je vous en suis reconnaissante. Et, avant de poser la question, vous me permettez de faire une entrée en matière sur la mission, les besoins citoyens, les services offerts, les partenariats et les points de service de Services Québec, et ce, évidemment, pour le bénéfice de tous. Ça nous permettra alors de mieux apprécier votre réponse.

Alors donc, on se souviendra, Services Québec, création en 2004, avec la nomination d'un ministre responsable des Services gouvernementaux et la création d'un comité interministériel en 2005, les premiers centres de services, en fait, 17 centres qui ont été déployés en 2016. En 2015, Services Québec devient la porte d'entrée des services gouvernementaux pour les citoyens et les entreprises sur tout le territoire... et évidemment, dans les dernières années, depuis... depuis 2020, pardon, le remplacement des centres locaux d'emploi pour les bureaux de Services Québec.

Alors, une mission importante pour Services Québec : d'offrir aux citoyens et aux entreprises sur tout le territoire du Québec un guichet multiservice afin de leur permettre un accès simplifié aux services publics. Alors, essentiellement, c'est la porte d'entrée des services gouvernementaux. Alors, nombreux services qui vont répondre aux besoins des citoyens, donc les citoyens, les... notamment, peuvent venir dans les bureaux de Services Québec pour s'aiguiller sur les services qui sont utiles, liés à leurs besoins, pour les assister, eux, et également les entreprises dans les... leurs démarches avec le gouvernement, notamment dans les programmes et les services liés à l'emploi, à l'aide sociale, aux services aux entreprises ainsi que les programmes et les services des différents ministères et les organismes. Également, les citoyens peuvent venir pour faire vérifier des documents ou des prérequis pour l'obtention de certains services, prendre des rendez-vous pour rencontrer un agent spécialisé, avoir accès à une salle d'équipement informatique en libre-service et offrir... et recevoir et offrir de l'aide relativement à cet équipement. Également, ils peuvent vouloir des services en matière de qualifications obligatoires allant de l'inscription à un examen à la surveillance d'un examen, à la délivrance d'un certificat, bref, nombreux dossiers pour lesquels les citoyens peuvent venir... également les services d'immatriculation et de permis de conduire, le transfert des appels et, évidemment, si cela les intéresse, les publications de Services Québec, la gestion des droits d'auteur des ministères et des organismes, donc, nombreux besoins pour lesquels les citoyens font affaire aux services de Services Québec.

C'est également une porte d'entrée pour plusieurs services gouvernementaux. Ça va toucher indirectement la demande de renseignements du deuxième groupe d'opposition, la RP-03, donc des services qui sont offerts autant au téléphone, au comptoir que sur le Web et sur les plateformes numériques gouvernementales.

Donc, au téléphone et au comptoir, bien, évidemment, les renseignements généraux, les référencement sur les programmes et les services gouvernementaux sont offerts, l'écoute et la prise en compte des besoins citoyens, l'aiguillage sur les services, la réception de plaintes ou de commentaires, le réacheminement aux partenaires concernés, la vérification de documents et les services, bien sûr, les nombreux services du Registraire des entreprises, les différents formulaires, puisqu'on sait qu'il y en a... nombreux, aider la clientèle à pouvoir les remplir et les informer sur les différents programmes.

Sur le Web et les plateformes numériques, bien là, bien sûr, il y a cette porte d'entrée aussi sur les différents services gouvernementaux. Donc, on pense, entre autres, à clicSEQUR, ce service qui permet aux citoyens d'utiliser un seul identifiant pour accéder de façon sécuritaire aux services en ligne des ministères et des organismes participants. On pense aussi à Québec Emploi, ce site d'offres d'emploi en ligne gratuites qui s'adresse tant aux chercheurs d'emploi qu'aux employeurs du Québec. On pense aussi aux IMT, donc les informations sur le marché du travail. C'est un outil qui permet aux citoyens et aux entreprises de mieux se renseigner sur le marché du travail. Également, le Service québécois de changement d'adresse, à la fois pour les citoyens et les entreprises, donc c'est un service en ligne qui permet de faire connaître en une seule démarche sa nouvelle adresse à sept ministères et organismes. Aussi, on pense au GAP, donc le Guichet d'accès à la première ligne, ce service qui permet aux personnes sans médecin de famille d'obtenir un rendez-vous médical ou un service de santé.

Bien sûr, Entreprises Québec et Zone entreprise, donc, depuis 2017, c'est des services qui assurent la coordination des demandes relatives à tous les programmes et les services pour les entreprises. Et tout à l'heure, j'ai mentionné le Registraire des entreprises. Donc, on sait que c'est un registre à caractère public dans lequel sont déposées et diffusées les informations prescrites par la loi et relatives aux associations et aux entreprises qui sont constituées au Québec.

Alors, il se passe beaucoup de choses à Services Québec, mais ce n'est pas tout puisqu'également il y a des partenariats. Donc, Services Québec, dans ce cadre, conclut aussi des partenariats avec différents ministères et organismes qui visent à élargir le panier de services accessibles via Services Québec, également à améliorer l'accompagnement offert et à simplifier la prestation de services pour les citoyens et les entreprises. Il y a des ententes de partenariat effectives avec 51 ministères et organismes. C'est quand même très impressionnant. Et, au cours des trois dernières années, Services Québec a conclu 10 nouvelles ententes avec divers ministères et organismes.

Je vous en donne quelques exemples. On pense, par exemple, à l'Autorité des marchés publics, qui a maintenant une cohabitation administrative dans les bureaux de Laval-des-Rapides mais également de Rouyn-Noranda. On pense aussi à la Société de l'assurance automobile du Québec, qui est mandataire à Sainte-Anne-des-Monts, ou encore à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour la participation et l'utilisation des zones intégrées de la zone entreprise.

Alors, ce sont trois des 10 nouvelles ententes qu'il y a eu lieu depuis l'année 2020. Alors, malgré la pandémie, on peut voir que Services Québec a été très actif. D'ailleurs, je profite de l'occasion pour féliciter tout votre personnel à l'appui du ministère, Mme la ministre.

• (12 h 50) •

Et les travaux se poursuivent pour conclure de nouvelles ententes de partenariats avec d'autres ministères et organismes qui, bien sûr, vont viser, en bout de ligne, une meilleure accessibilité aux services gouvernementaux.

En marge de ça, démarche de décloisonnement de prestation des services publics, puisque, comme on sait, les citoyens... on se l'est bien fait dire dans nos rencontres de travail que les citoyens ne veulent pas avoir à redire leurs histoires plusieurs fois. Donc, on travaille également là-dessus. L'importance des points de service. D'ailleurs, ça va toucher peut-être la question Q-31 de l'opposition officielle. Donc, au niveau des services téléphoniques et des courriels, il y a neuf centres d'appels. Et ce qui est assez impressionnant, Mme la ministre, comme vous le savez bien sûr, c'est qu'il y a eu plus de 3 millions d'appels qui sont traités annuellement. Alors, les différents centres de services, donc, on pense, entre autres, au Centre de recouvrement, au Régime québécois d'assurance parentale, au Centre de communication avec la clientèle, le Centre d'assistance au placement, le Directeur de l'état civil et du Québec, qui est en lien à votre question 31... Donc, on sait qu'il y a plusieurs questions qui peuvent être posées sur les naissances, sur les mariages, sur l'union civile, sur le décès.

Alors, ce sont quelques-unes des différentes bulles, si vous me permettez, pour les différents centres d'appels de Services Québec, et, comme on disait tout à l'heure, donc plus de trois... 3 millions d'appels traités annuellement. Mais également il y a les services au comptoir, donc un réseau... On se disait, tout à l'heure, au départ, qu'on partait avec 17 centres de services. Alors, on est maintenant rendus avec 138 bureaux de plusieurs types, alors 129 bureaux de Services Québec mais également sept bureaux libre-service et deux autres bureaux spécifiquement dédiés à l'emploi.

Alors, le déploiement de Services Québec, depuis 2004, 2005, 2006, est tout simplement impressionnant. Mais, en même temps, aussi, ce qu'on sait, c'est que les attentes des citoyens sont grandes, leurs demandes également sont grandes et sont changeantes avec l'ère dans laquelle nous sommes maintenant. Donc, les citoyens demandent des services publics qui sont accessibles, qui sont centrés sur l'évolution de leurs attentes et de leurs besoins. Les citoyens souhaitent une approche qui est personnalisée, une approche qui est propulsée par une administration publique qui est performante. Ils souhaitent avoir un accès simple à une grande diversité de services à partir d'un même point de service. Ils souhaitent aussi un minimum de démarches pour l'obtention des services gouvernementaux. On sait que la vie va très vite. On a seulement tous 24 heures dans une journée, alors qu'on en aurait besoin de beaucoup plus, et donc les citoyens souhaitent, justement, faire le minimum de démarches possible, avoir le meilleur accompagnement pour faciliter l'accès aux services gouvernementaux, comme je disais tout à l'heure, ne pas avoir à redire leurs histoires plusieurs fois, donc des services qui sont à leur portée, des services en toutes circonstances, des services en temps opportun, des services adaptés aux interactions gouvernementales. Puis, en bout de ligne, ultimement, ce qu'on sait, c'est qu'évidemment chaque citoyen est unique, chaque entreprise est unique, donc d'où le service personnalisé qui est demandé.

Alors donc, à l'ère où tout s'accélère, les interactions en société sont grandement facilitées par d'innombrables innovations technologiques, et les citoyens considèrent qu'il s'avère essentiel de penser autrement la prestation des services publics. Alors, plus que jamais, ceux-ci, également leurs entreprises, requièrent des échanges efficaces, des échanges simples, des échanges rapides avec le gouvernement. Alors, ils réclament des démarches intégrées et un accompagnement à leurs attentes.

Donc, on voit un mouvement, hein, on le sent depuis les dernières années, un mouvement qui vise à centrer la prestation de services publics sur les attentes des citoyens et des entreprises. On sait que ce virage est déjà amorcé. D'ailleurs, on en discute depuis le début du mandat et on en discute aussi à l'interne dans nos travaux. Donc, c'est un virage qui s'opère au sein de nombreux ministères et organismes québécois. Et, pour aller plus loin et répondre complètement aux attentes des citoyens, il y a une action cohérente, innovante et collective de l'appareil public qui est requise. Donc, les gens s'attendent à une offre de services intégrée, fluide, simple et, évidemment, sécuritaire. Il ne faut pas oublier d'en parler.

Et Services Québec... bien, évidemment, avec tout ce que j'ai dit comme prémisse, Services Québec se veut un facilitateur des démarches des citoyens et des entreprises auprès de l'État. Et vous me permettez, Mme la ministre, de vous demander : Dans ce contexte où le numérique prend plus de place dans les services des citoyens, comment vous voyez le rôle de Services Québec pour les prochaines années?

Mme Champagne Jourdain : Je vous remercie, Mme la députée. Et je vais en profiter d'entrée de jeu pour remercier mes collègues députés qui sont là. J'ai oublié de le faire tout à l'heure. C'était ma... C'est ma première étude de crédits, j'avais hâte d'aller dans le vif du sujet, alors j'ai oublié de vous remercier pour votre présence puis pour votre collaboration aussi.

C'est toujours impressionnant quand on voit... Vous avez fait une bonne énumération, là, dans le fond, là, des services et de ce que les gens sont en droit de s'attendre aussi dans l'amélioration de ces services-là. Et c'est toujours impressionnant de voir le nombre de services qui sont déployés, et je vous remercie d'avoir fait l'exposition de ces

services-là. C'est aussi une fierté de dire qu'on est là dans le quotidien, au ministère de l'Emploi, dans le quotidien des Québécois et des Québécoises et qu'on les accompagne.

Maintenant, je considère que plusieurs services... oui, on est à l'ère du numérique, mais plusieurs services doivent encore être rendus en personne, c'est certain. On ne peut pas faire le... On ne peut pas basculer tout de suite au numérique dans l'ensemble de nos services, clairement. Les services téléphoniques, eux, sont complémentaires aux services en ligne, on... vous nous en avez parlé. Et Services Québec a aussi un rôle important à jouer dans la simplification des services gouvernementaux en rassemblant les différents ministères et organismes.

Maintenant, je pense que, dans cette simplification-là, un bon exemple est justement le Plan d'action gouvernemental de simplification des démarches administratives à la suite d'un décès. J'aimais cet exemple-là parce que, maintenant, on... avec cette initiative-là, on est en mesure d'éliminer 12 démarches administratives et d'en simplifier huit. Je pense que, dans le quotidien des Québécois et des Québécoises, surtout dans un contexte comme celui d'un décès, on vient répondre à un besoin de simplification des services. Il faut tenir compte des réalités des citoyens, il faut simplifier leurs interactions avec le gouvernement puis il faut s'assurer qu'on continue de travailler en ce sens-là. Je vous remercie beaucoup.

La Présidente (Mme D'Amours) : Mme la députée, il vous reste une minute.

Mme Boivin Roy : Merci beaucoup. Alors, merci pour votre réponse, Mme la ministre. Alors, je vous poserais peut-être une dernière question. Au niveau de votre expectative, au niveau du temps, comment voyez-vous l'intégration? Est-ce que vous voyez potentiellement une intégration des travaux du ministère de l'Emploi avec les autres ministères? Je comprends que vous pouvez juste vous avancer pour une période de trois ans.

Mme Champagne Jourdain : Bien, c'est certain que, vous savez — puis je vous remercie encore une fois de votre soutien dans ce dossier-là — le ministère de l'Emploi, c'est un gros ministère qui a beaucoup de bureaux, et on veut certainement faire les choses de la bonne façon mais dans les meilleurs délais.

La Présidente (Mme D'Amours) : Merci beaucoup.

Compte tenu de l'heure, la commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures. Merci, tout le monde.

(Suspension de la séance à 12 h 58)

(Reprise à 15 h 01)

La Présidente (Mme D'Amours) : Nous allons reprendre nos travaux.

Je vous rappelle que la commission est réunie afin de poursuivre l'étude du volet Emploi des crédits budgétaires du portefeuille Emploi et Solidarité sociale pour l'exercice financier 2023-2024.

Avant de commencer, Mme la ministre, j'ai une demande à vous faire. La députée nous avait demandé... vous avait demandé, pardon, une analyse de l'offre et la demande en francisation pour les clientèles éloignées du marché du travail par le MESS. Elle voulait avoir un dépôt de document. Est-ce que vous allez faire le dépôt de ce dit document?

Mme Champagne Jourdain : On va faire le dépôt, mais pas aujourd'hui.

La Présidente (Mme D'Amours) : Donc, c'est ça, ultérieurement, mais, le dépôt, je vous demande de le faire à la commission pour que tous les députés puissent en avoir une copie.

Alors, nous sommes maintenant à l'intervention de l'opposition officielle. Mme la députée de Bourassa-Sauvé, la parole est à vous.

Mme Cadet : Merci, Mme la Présidente. Donc, j'espère que tout le monde a eu un bon dîner.

Donc, Mme la ministre, nous... Je reviens donc à la vision. Donc, on a parlé de la validation des différentes mesures, le... des clientèles éloignées, là, du marché du travail, donc, l'encadrement des mesures pour les rapprocher du marché du travail, la loi du 1 %. Je reviens... Au niveau des clientèles éloignées du marché du travail, je reviens à la question des personnes vivant avec un handicap. On l'a mentionné, donc, j'ai parlé d'un organisme en particulier un peu plus tôt aujourd'hui, mais on... L'un des aspects, particulièrement pour ces clientèles-ci, qui, parfois... qui font l'objet d'un angle mort, là, disons, c'est le fait que, bon, certaines, donc, de ces personnes vivant avec un handicap, donc, sont tout à fait aptes au travail. On parlait plus tôt aussi du maintien à l'emploi et du fait qu'avec le maillage en entreprise, donc, on est parfois, donc, en mesure, donc, de rapprocher, donc, ces individus.

Je voulais savoir de votre part... et, comme je disais, donc, vous avez mentionné, donc, l'aspect validation des différentes mesures. Est-ce que vous avez une idée du taux d'emploi des personnes vivant avec un handicap qui sont aptes au travail?

La Présidente (Mme D'Amours) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Merci. Je vous remercie pour votre question. Et je constate qu'on a une meilleure sonorité dans cette salle-ci. Je vous ai fait répéter plusieurs fois. On avait des enjeux avec le son dans l'autre... dans l'autre pièce. On est mieux maintenant. Alors, je vous remercie pour votre question.

D'entrée de jeu, je vais me permettre de dire que vous touchez une corde sensible quand on parle des personnes en situation de handicap puisqu'ils font partie d'une catégorie de gens qui sont dans une clientèle éloignée du marché du travail et que cela, comme je l'expliquais, fait partie des priorités, d'en intégrer le plus possible. Alors, cela fait partie des priorités que j'ai présentées à mon premier ministre... au premier ministre en début de mandat.

Alors, je veux vous dire que... parce qu'on parle aussi beaucoup d'enjeux, d'enjeux d'intégration. Ça fait partie de votre question. Je vais vous revenir un peu plus tard pour les chiffres, mais on a deux programmes, un programme qui permet aux gens d'intégrer, dans le fond, le marché du travail, les différentes entreprises, mais on a aussi un programme qui soutient les entreprises, qui soutient les entreprises adaptées. Alors, il y a des milieux qu'on doit accompagner, mais il y a des milieux aussi qui sont faits pour accueillir, dans le fond, les personnes en situation de handicap.

Alors, pour ce qui est des chiffres, je vous reviens. Je voulais simplement vous dire aussi qu'on a créé 225 postes permanents en entreprise adaptée. Ce sont des données qui sont extrêmement importantes. Moi, j'ai eu la chance, durant ma tournée, de faire la visite de ces entreprises adaptées là, et ce qu'ils font, c'est extrêmement important. Je vous reviens.

La Présidente (Mme D'Amours) : Merci. Mme la députée.

Mme Cadet : Merci, Mme la Présidente. En fait, pour ma question, là, je comprends que vous cherchez la donnée. Donc, vous avez la donnée sur le taux d'emploi, donc, des personnes vivant avec un handicap qui sont au travail. Donc, vous l'avez?

Mme Champagne Jourdain : Oui, ça s'en vient.

Mme Cadet : OK, merci beaucoup. Donc, pendant que ça s'en vient, je reviendrais, donc, à l'autre aspect, donc, de vos priorités. Donc, vous avez parlé de la loi du 1 %. Il y a, donc, l'Ordre des CRHA, donc, qui... il y a quelque temps, donc, qui a émis, donc, un sondage auprès de ses membres, qui estiment que, bon... bon, que la loi du 1 % demeure pertinente, mais qui cherchaient à obtenir... bien, en fait, là, qui... il y a une proportion, donc, assez élevée, donc, des membres, donc, 79 %, qui juge élevée la charge administrative de la loi du 1 %. Vous avez parlé plus tôt de certains aménagements que vous voulez faire. Donc, je vous laisserais peut-être développer là-dessus.

Mme Champagne Jourdain : M. Lortie nous l'expliquait ce matin, dans le contexte dans lequel on se trouve actuellement avec la loi du 1 %, on est dans l'attente d'un rapport qui est en train de se bâtir, un rapport quinquennal, 2018-2023, qui s'en vient, et, dans ce rapport-là, il va y avoir des recommandations. Alors, si on veut préserver le véhicule qui... un véhicule qui est important pour continuer de former les gens en entreprise, on veut certainement qu'il y ait des améliorations lorsque nécessaire.

Alors, est-ce qu'il y aura des améliorations sur la charge? On veut certainement s'assurer d'être en mesure d'alléger. C'est une des missions aussi qu'on s'est données, comme gouvernement, d'alléger la charge administrative qui incombe à nos entreprises. Donc, moi, je... Ça devrait faire partie des recommandations, je m'y attends, et on va se pencher sur cette question-là aussi parce que c'est certainement une de nos préoccupations.

J'ai peut-être aussi... j'ai peut-être aussi... pas peut-être, j'ai la réponse que vous vouliez. Au niveau du taux d'emploi pour les personnes handicapées aptes au travail, on est à 56,1 %.

La Présidente (Mme D'Amours) : Mme la députée.

Mme Cadet : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Donc, à 56,1 %, on sait, malheureusement, donc, que certaines, donc, des personnes, donc, vivant avec un handicap se retrouvent, donc, sur... donc, sur des programmes d'aide sociale, donc, même si elles sont aptes à travailler. Donc, est-ce que vous avez certains objectifs de hausser ce... de hausser un tel taux?

Mme Champagne Jourdain : De hausser, bien, certainement que je l'ai dit d'entrée de jeu, et je l'ai répété plusieurs fois, et je vais le redire, parce que c'est vraiment une de mes priorités, celle d'intégrer le plus grand nombre de gens issus des clientèles éloignées du marché du travail, et ça fait certainement référence aux personnes en situation de handicap.

Alors, voilà, actuellement, on a des programmes qui amènent... qui portent fruit, mais on a aussi... Comme je vous disais... Tantôt, je vous expliquais qu'on avait créé, à travers les entreprises adaptées, 225 postes juste dans les dernières années. Il y a actuellement 46 % de ces postes-là qui sont toujours vacants. Alors, certainement qu'on veut travailler et qu'on veut apporter d'autres mesures pour faire en sorte que ces postes-là soient comblés et en créer d'autres, si la demande, si le besoin est là.

La Présidente (Mme D'Amours) : Merci. Mme la députée.

Mme Cadet : Oui, merci, Mme la Présidente. Donc, je comprends, donc, qu'au niveau, donc, du pouvoir d'attraction, là, de cette mesure dont je parlais plus tôt, donc, de ceux et celles qui vivent avec un handicap, donc, qui ont à vivre avec un certain montant, donc, de 200 \$, donc, vous vous engagez aussi, donc, à travailler avec vos pairs pour modifier ce montant-là, donc, pour les personnes qui sont en situation de handicap, qui sont sur l'aide sociale, qui, normalement, pourraient travailler?

Une voix : ...

Mme Champagne Jourdain : Oui, parfait. Ma collègue Mme Rouleau est actuellement, elle, vous le savez, en train de moderniser cette loi-là. Oui, il y a cette volonté-là de travailler, dans un premier temps, à pourvoir ces postes-là, de soutenir les entreprises adaptées, et, dans un autre... dans les entreprises qui ne sont pas adaptées, c'est cette volonté-là aussi de vouloir travailler avec les employeurs pour travailler cette culture d'inclusion là. Il y a des choses qui nous reviennent à nous, au gouvernement, mais on doit aussi travailler avec les employeurs pour faire en sorte qu'ils sont en mesure d'accueillir, et de bien accueillir, les personnes en situation de handicap, qu'on parle de... qu'on parle de les accueillir physiquement, mais aussi de préparer l'entreprise à recevoir ces personnes-là que ce soit au niveau des RH ou autres.

• (15 h 10) •

La Présidente (Mme D'Amours) : Merci, Mme la députée.

Mme Cadet : Merci, Mme la Présidente. Maintenant, je reviens, donc, à toute la question de l'augmentation du bassin de main-d'oeuvre puis je trouvais important d'épuiser en long et en large tout ce qui concernait, donc, les groupes sous-représentés sur le marché du travail. Vous l'avez mentionné, puis je pense que nous partageons tous le même objectif, donc, de s'assurer que toutes les mesures soient mises en oeuvre pour l'intégration des groupes que le... qui pourraient servir à combler un certain besoin de main-d'oeuvre, mais, dans tous les cas, dans le contexte de pénurie dans lequel on opère, il nous faut une augmentation du bassin actuel chez les clientèles adultes. Il y a quelques jours, la FCEI, donc, a publié, donc, une étude qui parlait, donc, du défi des entrepreneurs québécois, dans le contexte de pénurie, devant travailler l'équivalent de huit jours par semaine pour y arriver. Donc, vous, vous leur répondez quoi?

Mme Champagne Jourdain : La pénurie de main-d'oeuvre, c'est un phénomène qui touche l'ensemble des pays industrialisés. On l'a dit, c'est principalement dû au vieillissement de la population. Certainement, on a un enjeu. On a 120 000 personnes, dans les prochaines années, qui vont quitter le marché du travail pour prendre leur retraite.

Et, d'entrée de jeu, je dois dire que je comprends très bien la situation des chefs d'entreprise, précisément des PME. J'ai moi-même grandi avec deux parents qui étaient à la tête de PME, des parents qui n'ont pas compté les heures, des parents qui ont travaillé d'arrache-pied. Je tiens, par le fait même, à souligner le courage et l'ardeur que mettent nos entrepreneurs dans leurs entreprises. C'est un métier qui exige beaucoup en heures de travail. Ça l'a été dans les dizaines de dernières années, ce l'est toujours. Et on est certainement là pour les soutenir à travers les différents programmes qu'on a à Services Québec, mais aussi à travers l'Opération main-d'oeuvre, parce que l'Opération main-d'oeuvre, ça vise des secteurs, mais il y a aussi... ça vient rayonner sur d'autres besoins qu'on a dans différentes entreprises. Voilà.

La Présidente (Mme D'Amours) : Mme la députée.

Mme Cadet : Vous avez dit, bon, à juste titre, qu'évidemment, donc, la question du vieillissement de la population, ce n'est pas que le Québec qui la subit, mais, même dans le plan budgétaire, dans le plan 2023-2024 déposé par votre collègue, donc, c'est inscrit de façon claire que le Québec affiche l'un des taux de postes vacants les plus importants au Canada, si ce n'est dans les pays de... dans les États de l'OCDE.

Autrement, justement, donc, en parlant, donc, du plan budgétaire, donc, plusieurs, donc, des différents acteurs qui ont vu ce qui a été déposé en mars dernier nous indiquaient, malgré la création de l'Opération main-d'oeuvre, que les mesures budgétaires prévues ici n'étaient pas nécessairement inintéressantes, mais plutôt insuffisantes. Vous venez de parler, donc, du grand respect que vous avez pour ces entrepreneurs, mais qu'est-ce que vous leur répondez, donc, quand elles... quand les propriétaires de PME nous disent que c'est insuffisant, qu'est-ce qui a été fait dans le dernier budget, en matière d'emploi?

Mme Champagne Jourdain : Bien, je vous dirais qu'il faut regarder ça dans sa globalité. Il y a, oui, des montants et des initiatives qui sont issues ou qui reviennent à la responsabilité du ministère de l'Emploi, mais c'est aussi un travail conjoint avec d'autres ministères que de répondre à cette pénurie de main-d'oeuvre là et d'accompagner les PME là-dedans. On avait mis de l'avant une opération main-d'oeuvre qui a impliqué de déployer des sommes de 3,9 milliards pour la mettre en oeuvre et pour soutenir les initiatives qui en font partie. On a ajouté aussi, au dernier budget, 100 millions pour reconduire des projets de formation, comme les COUD, qui sont des programmes qui fonctionnent extrêmement bien. On a ajouté aussi 500 millions de dollars pour mieux régionaliser, franciser et intégrer notre immigration. Ça aussi, ça va avoir des impacts. Et on ajoute un 4,5 millions pour mieux accompagner nos entreprises qui ont besoin de main-d'oeuvre.

Ceci étant dit, oui, on répond à la pénurie de main-d'oeuvre en formant des gens, en les requalifiant, mais un des facteurs extrêmement importants, c'est celui de l'augmentation de la productivité, et ça, c'est très important de

les soutenir là-dedans. Avec mon collègue au MEI, c'est ce qu'on fait. Vous savez, j'ai pu, durant ma tournée que je continue de faire aussi à travers les régions du Québec, visiter des entreprises qui ont fait le choix d'investir dans l'augmentation de leur productivité en faisant l'acquisition de machinerie et qui entrevoient un bon gain de productivité. Moi, où j'entre en jeu, dans le fond, où mon ministère entre en jeu, c'est dans la formation qu'on donne ou qu'on soutient, qui doit être donnée aux travailleurs qui doivent opérer ces nouvelles machineries là.

Vous savez, j'ai visité une entreprise qui s'appelle Thermodoor, qui se situe à Preissac, dans la petite municipalité, et ça m'impressionne. Je dis «petite municipalité» parce que c'est une entreprise qui est bien impliquée au sein de sa municipalité et qui, avec ses investissements, avec notre soutien, au ministère de l'Emploi, se voit être en mesure de confier les tâches répétitives à de la machinerie et éviter ainsi les risques de blessures, mais surtout, surtout, dans le contexte de la productivité, être en mesure de faire la production d'une semaine sur une journée.

Alors, dans un contexte de pénurie de main-d'oeuvre, c'est non négligeable d'investir et de soutenir nos entreprises dans l'augmentation de leur productivité, la productivité étant la valeur, dans le fond, de l'heure travaillée.

Mme Cadet : Merci, Mme la ministre. C'est certain que la question de l'augmentation de la productivité, elle est non négociable dans un contexte de pénurie de main-d'oeuvre, surtout sachant, donc, que les entreprises québécoises, donc, ont un déficit de productivité par rapport à leurs comparables. Ceci dit, pour les entreprises que moi, j'ai rencontrées, ce qu'on me dit également, c'est que l'accompagnement en ce sens est soit insuffisant ou soit pas nécessairement adapté à leur réalité. Donc, ici, on l'a dit, donc, on est dans un... le Québec, donc, est une économie de PME, souvent une économie de très petites entreprises plutôt. Est-ce que vous... Donc, dans ce contexte, est-ce que vous avez ces conversations-là, donc, avec vos collègues pour vous assurer que l'accompagnement soit suffisant pour ces entreprises?

Mme Champagne Jourdain : Certainement. Je vous dirais aussi que ces conversations-là, je les ai sur le terrain, avec les PME aussi, dans... Je m'assure certainement de les rencontrer, et de les rencontrer dans chacune des régions, puisque les réalités peuvent être différentes d'une région à l'autre.

Maintenant, ce qui est important aussi de dire, c'est qu'on a... on offre une panoplie de services, à Services Québec, et, quand je vous parle de ce chantier-là de la modernisation, c'est que, oui, on offre des services aux chercheurs d'emploi, aux gens qui veulent intégrer le marché du travail, mais on offre aussi des services à nos entreprises dans leur recherche de main-d'oeuvre, nécessairement, dans la formation, du soutien qui est financier, du soutien qui est technique aussi parfois. Et est-ce que le contexte actuel va nous amener à développer encore plus de ces services-là aux PME, aux entreprises, aux employeurs? Moi, je pense que oui. Certainement, c'est là qu'on s'en va et c'est là, dans ce chantier de modernisation là, qu'on est. Merci.

La Présidente (Mme D'Amours) : Merci. 1 min 20 s, Mme la députée.

Mme Cadet : Merci, Mme la Présidente. Bien, vous venez de parler des besoins en région, puis on en a discuté un peu plus tôt, donc, avec les rapports de la Commission des partenaires du marché du travail, de toute la question des besoins pour chacune des régions. Encore une fois, dans un esprit de concertation puis de parvenir à résorber les enjeux de main-d'oeuvre dans chacune de ces régions-là, que... quelles conversations avez-vous avec votre collègue au Logement? Parce qu'on le sait, les entreprises nous le disent, les employeurs nous le disent, autant que les travailleurs, s'il n'y a pas de logements en région, c'est difficile de s'y rendre.

Mme Champagne Jourdain : Vous savez, c'est directement lié. Nécessairement que, quand on nous parle de pénurie de main-d'oeuvre, on fait le lien avec l'accueil, l'accueil de nouveaux Québécois, des gens qui vont venir nous aider dans cette pénurie de main-d'oeuvre là, et, pour les accueillir, on le sait, il faut être en mesure de les loger, de leur fournir les services qui sont nécessaires, que ce soit en service de garde... Il faut les soigner. Il faut être en mesure de les soigner et il faut être en mesure, oui, de les loger. Alors, c'est certain qu'on a les discussions nécessaires, et, je vous dirais, pour...

Mme Cadet : Est-ce que 1 500 nouveaux logements, c'est assez?

La Présidente (Mme D'Amours) : ...secondes.

Mme Champagne Jourdain : Moi, je vous dis, en plus, que notre Opération main-d'oeuvre s'enligne pour... bien, elle est enlignée sur, entre autres, les besoins de la construction, ce qui va aider ma collègue au Logement, nécessairement.
• (15 h 20) •

La Présidente (Mme D'Amours) : Merci beaucoup. Nous sommes maintenant à la deuxième période d'échange, et je suis prête à reconnaître la deuxième opposition. M. le député, la parole est à vous.

M. Leduc : Merci, Mme la Présidente. Content de vous revoir, Mme la ministre.

Je veux vous parler de la mesure de formation de la main-d'oeuvre destinée aux individus, MFOR-I. Je suis allé rencontrer, il n'y a pas très longtemps, un organisme communautaire qui s'appelle Mères avec pouvoir, situé dans le Centre-Sud. Ils m'ont raconté un peu leur histoire, mais il y a plein d'autres organismes qui vivent la même situation.

Dans le fond, la MFOR-I, c'est une espèce de forme de subvention pour toutes sortes de formations, en particulier dans les DEP, puis en particulier dans les DEP dans le milieu de la santé. Là, on parle de programmes de

soins de santé, préposés, auxiliaires, etc. Ça attire beaucoup des femmes, et justement, Mères avec pouvoir, comme son nom le dit, c'est un organisme qui recueille... qui accueille beaucoup, pardon, des mères monoparentales, qui les aide en logement, etc., en accompagnement, etc., et à mesure...

Et je fais un lien avec la discussion qu'on a eue ce matin sur le caractère parfois rigide des règles de votre ministère et des programmes que vous présidez. C'est vraiment la même chose qu'on retrouve ici avec la MFOR-I, où la règle très claire dit qu'à 15 heures de cours manqués dans une semaine... vous expulse automatiquement ou presque automatiquement du programme, boum, instantané, alors qu'on sait que, quand on est une mère monoparentale, le défi de conciliation travail-famille, et, dans ce cas-ci, travail-famille-études ou famille-études, est énorme.

Au cégep, quand on manque des cours, on ne se fait pas expulser du programme. À l'université, quand on manque des cours, on ne se fait pas expulser du programme. On ne se fait expulser du programme à peu près nulle part, mais, pour ce programme-là du MFOR-I, c'est instantané, le couperet tombe, boum! Ils ont fait quand même plusieurs communications. Il y a des lettres qui ont été envoyées à votre ministère. Ils ont fait une grosse consultation dans leur secteur, dans le Centre-Sud, mais, comme je vous dis, c'est quelque chose qui se répète ailleurs. Ne pensez-vous pas que ce genre de règle-là, trop stricte, très stricte, met un frein à la conciliation famille-études?

Mme Champagne Jourdain : Ce matin, je faisais certainement référence à de l'agilité. On en a parlé, dans le contexte actuel... Maintenant, la mesure de formation MFOR-I, c'est une mesure qui permet de soutenir les gens, donc, d'offrir une allocation aux personnes sans emploi pour se former. C'est un programme qui vise aussi... qui nous aide à augmenter l'employabilité des personnes en augmentant leur niveau de formation.

Alors, je vous dirais, d'entrée de jeu, que nos programmes doivent être balisés. On est quand même dans la gestion de fonds publics. On met des initiatives de l'avant pour... oui, pour répondre aux besoins. On doit être en mesure d'aussi encadrer ces programmes-là, dans le fond, ces initiatives-là. Est-ce qu'on peut, dans cette révision-là, aussi, qu'on fait, dans cette modernisation-là de nos services, revoir ou s'adapter aux réalités? Bien, c'est des discussions qu'on va certainement pouvoir avoir dans le cadre de ce chantier de modernisation là.

La Présidente (Mme D'Amours) : Merci. M. le député.

M. Leduc : Je suis content d'entendre que c'est dans votre radar puis vous réfléchissez, mais, pendant ce temps-là, c'est des drames qui se produisent, dans ce sens qu'on motive une femme, mère monoparentale, souvent relativement jeune... Elle est prise en charge, et là on fait toutes sortes d'interventions avec elle pour la motiver à se réinscrire à un cours. Elle le fait, ça se passe bien, et là quelque chose qui est hors de son contrôle, souvent, c'est-à-dire son enfant tombe malade une journée, deux journées, puis, voilà, deux journées, le 15 heures, on y est pas mal, puis, si, par malheur, c'est une troisième journée, bien, c'est «kaput».

Il n'y a aucune forme de flexibilité, ni à votre ministère ni dans les centres de services scolaires, pour la formation aux adultes, formation professionnelle, de dire : On peut-tu avoir des formations hybrides, il peut-tu y avoir des modules de rattrapage? C'est zéro, zéro, zéro, et ces femmes-là sont forcées d'abandonner contre leur gré et soit retournent sur l'aide sociale ou soit, bien, réinscris-toi l'année prochaine, puis on espérera que ton «kid» ne tombe pas malade l'année prochaine. Voyez-vous un peu l'absurdité de la situation? Il n'y a pas quelque chose à faire, vous pensez, de manière plus rapide?

Mme Champagne Jourdain : Bien, écoutez, je ne peux pas être en désaccord avec vous. Ce qu'on veut quand on met des mesures ou des programmes en place, c'est que ça fonctionne, c'est que ça fonctionne certainement pour répondre aux besoins du marché du travail, mais on veut surtout, d'abord et avant tout, que les gens se réalisent à travers ces programmes-là.

Alors, je vais regarder... je vais m'assurer de regarder en particulier ce programme-là pour nous assurer d'être peut-être plus compréhensifs de la situation des femmes. Je suis moi-même une mère. J'ai été une mère dans mes études. Je comprends très bien ce que vous m'apportez, puis on va regarder ça plus le plus rapidement possible.

La Présidente (Mme D'Amours) : M. le député.

M. Leduc : Je suis content d'entendre ça. J'avais mis la main sur une lettre qui avait été adressée à votre ministère, là, en avril, donc, c'est assez... c'est très récent, en réalité, où on... En fait, la lettre, c'est une réponse à une lettre qui leur avait été envoyée. La réponse date d'avril, puis on leur répond de manière un peu laconique, là, que, bien, c'est ça, c'est 15 heures-semaine : Sachez qu'un rythme moindre de formation que celui préconisé par l'établissement d'enseignement peut être autorisé. Cependant, le rythme ne devrait généralement être inférieur à 15 heures semaine. Cette dérogation a pour objectif de favoriser la persévérance et la réussite scolaire... que son intégration... à l'activité de formation. Toutefois, dans le cadre de la réussite du participant mis en jeu, ce dernier doit être retiré de MFOR-I.

Alors, j'entends de l'ouverture. Je l'apprécie. Peut-être que je pourrais clore ce chapitre-là en vous invitant et en voyant si vous seriez ouverte, en fait, à rencontrer l'organisme Mères au pouvoir, qui pourrait solliciter une rencontre directement avec vous, pas nécessairement juste avec votre cabinet ou avec un attaché, mais avec vous, comme ministre, directement, pour qu'ils vous exposent leur réalité. Ils ont produit un beau rapport, comme je vous disais tantôt, très complet. Ils ont des extraits sonores de témoignages de personnes qui ont eu à vivre cette expulsion-là contre leur gré, alors que ça... Ils étaient en train de se reprendre en main. Ça progressait, ils avaient des bons résultats dans leur formation, puis, en dehors... quelque chose qui est en dehors de leur contrôle, boum...

Vous savez à quel point, en plus, on a... on est retournés, maintenant, avec les CPE, à des règles très strictes sur le nez qui coule et autres. On avait flexibilisé un peu ça pendant la pandémie, mais là c'est rendu assez, assez sévère. Alors, il suffit qu'un des enfants... surtout si vous en avez plus qu'un, vous en avez deux, vous en avez trois, vous en ramenez un à la maison, bien, il y a des bonnes chances qu'il contamine les deux autres, si ce n'est pas déjà fait, et, voilà, votre année de formation est au... est dans le dalot. Il y a quelque chose de vraiment absurde et contre-productif en raison de règles quand même assez bureaucratiques, qui ont des objectifs louables, hein, ce n'est pas ça, la question, mais qui, visiblement, sont trop sévères et produisent des résultats contraires. Alors, est-ce que vous seriez intéressée peut-être à rencontrer Mères au pouvoir?

Mme Champagne Jourdain : ...pour moi, très enrichissant aussi.

M. Leduc : Merveilleux! Combien de temps il reste, Mme la Présidente?

La Présidente (Mme D'Amours) : 5 min 15 s.

M. Leduc : Allons sur le dossier du salaire minimum. Le salaire minimum est une donnée qui relève peut-être un peu plus, en effet, dans sa décision, du ministère du Travail, mais, dans son applicabilité, qui touche certainement le milieu de l'emploi. Vous le savez, le dossier, vous l'avez abordé tantôt avec ma collègue du Parti libéral... dossier des personnes en situation de handicap, là.

Il y a le Conseil québécois des entreprises adaptées qui faisait l'objet de plusieurs articles de journaux, récemment, ou de chroniques, là, notamment celle de Mylène Moisan que j'ai en tête, qui disait qu'il y a une absurdité, parce que, pendant que le salaire minimum augmente, pas assez vite à mon goût, bien sûr, on aura peut-être le temps d'en parler avant la fin du bloc, mais les enveloppes de subventions aux employeurs pour les personnes en situation de handicap, elles n'ont pas augmenté en conséquence.

C'est un problème qu'on retrouve dans plein d'autres domaines du communautaire, des subventions qui sont gelées ou à peu près gelées et qui ne suivent pas les augmentations du salaire minimum. Mais, dans le dossier des personnes en situation de handicap, il me semble qu'on ne peut pas se permettre, surtout dans cette situation-là, de pénurie de main-d'oeuvre, de ne se priver d'aucun talent. Est-ce qu'il n'y aurait pas là urgence de rehausser le financement pour ce secteur-là?

Mme Champagne Jourdain : Écoutez, dans le cadre des... Dans le programme, dans le fond, du PSEA, qui finance, dans le fond, qui soutient les entreprises adaptées, on finance, nous, 115 % du salaire minimum aux entreprises pour être... pour s'assurer qu'il y ait une bonne rémunération, là, des personnes en situation de handicap. Je vais juste vous revenir quelques instants... parce que j'ai cette information-là, mais pas précisément. Je l'ai lue, mais... On l'a? Bon, je peux peut-être vous revenir avant la fin de votre période. On va se faire un point avant la fin de votre période, parce que je l'ai... j'ai lu quelque chose que je voulais porter à votre attention et je veux être certaine de vous donner les bons chiffres.

M. Leduc : ...sur le salaire minimum, justement, avec le temps qui reste. Vous le savez, là, il va augmenter au mois de mai. La décision est prise aux mois de décembre-janvier. Est-ce que vous trouvez que c'est une hausse suffisante? Parce qu'il y a plein d'aspects qu'on traite dans le salaire minimum, le coût de la vie, etc., la sortie de la pauvreté, mais on parle rarement de l'aspect plein emploi, de l'aspect attractivité de l'emploi. Et on dirait qu'à mesure que je vois, des fois, dans des McDonald ou autres, des affiches où... ils ont eux-mêmes des affiches, là, de... voyons, d'affichage d'emplois à des sommes plus élevées que le salaire minimum, je trouve toujours un peu ridicule notre salaire minimum à nous, que nous décrétons au niveau du Québec. N'y a-t-il pas moyen de faire un effort supplémentaire, surtout au regard qu'en Ontario ça va être 16,55 \$ en octobre, et que les gens qui sont sous code fédéral, sous juridiction fédérale, notamment au Québec, sont rendus déjà à 16,65 \$? Il n'y a pas une adéquation là qui nous inquiète, sur l'attractivité?

• (15 h 30) •

Mme Champagne Jourdain : Bien, c'est certain que ce qu'on veut, c'est que la situation financière des Québécois et des Québécoises soit la meilleure. Ça, il n'y a personne qui peut être contre la vertu. Il y a une augmentation de salaire minimum qui a été faite et qui tient compte de plusieurs... comment je pourrais dire, pas critères, mais plusieurs enjeux, plusieurs contextes. Et vous me parliez tout à l'heure des... entre autres, des PME. Quand on fait une augmentation aussi du salaire minimum, on le fait dans la meilleure... dans le meilleur des scénarios possibles, mais, tout à l'heure, on parlait aussi de la pression qu'il y a sur les PME, et on a eu l'occasion d'en discuter au salon bleu durant la période des questions, mais il y a des impacts aussi à cette augmentation de salaire là. Alors, quand on fait...

Une voix : ...

Mme Champagne Jourdain : Oui. Quand on fait cette augmentation-là, ça a aussi un impact sur nos PME, nécessairement. Mais ce qu'on veut, c'est travailler et s'assurer que les Québécois et les Québécoises aient les meilleurs moyens pour subvenir à leurs besoins. On l'a fait par... oui, il y a une augmentation du salaire minimum, il y a d'autres, aussi, programmes au niveau du gouvernement, et c'est un... C'est tout de même un dossier qui relève de mon collègue du Travail, ça fait que je vous invite à lui poser la question pour la suite des choses.

M. Leduc : ...sera fait, c'est certain.

La Présidente (Mme D'Amours) : Merci. Il reste 40 secondes.

M. Leduc : Très rapidement, Mme la Présidente. Il y a un programme qui s'appelle le PARAF, Programme d'aide à la relance par l'augmentation de la formation. Il y avait eu, en 2020, 114 millions de dollars d'investis. Dans le dernier budget, c'était seulement de 31,7 millions. Est-ce qu'on doit en déduire que c'est en... Est-ce que ça n'a pas produit les résultats escomptés... qu'il y a une réduction de l'investissement là-dessus, sur le PARAF?

Mme Champagne Jourdain : Vous savez, dans le PARAF, on est dans la dernière année d'application, alors ce programme-là a eu lieu, il va se terminer, donc...

M. Leduc : Pas de prolongation de prévue?

Mme Champagne Jourdain : Non, pas de prolongation de prévue.

M. Leduc : Parce que ça n'a pas fonctionné selon les objectifs?

Mme Champagne Jourdain : Ça va être remplacé par un autre programme. Quand on vous dit qu'on est dans l'ajustement de nos solutions, le PARAF en fait partie.

M. Leduc : Merci.

La Présidente (Mme D'Amours) : Merci beaucoup. Nous revenons à notre période d'échange avec l'opposition officielle. La parole est à vous.

Mme Cadet : Merci, Mme la Présidente. Par quel programme le PARAF va être remplacé?

Mme Champagne Jourdain : On va faire... On va y aller par le programme de la bonification du MFOR-Individus.

Mme Cadet : Pardon?

Mme Champagne Jourdain : MFOR-Individus. MFOR-I, dans le fond.

Mme Cadet : Vous allez donc... OK, donc... Ah! OK. Donc, vous allez bonifier ce programme plutôt que de continuer le PARAF?

Mme Champagne Jourdain : Il a été bonifié le 1er avril dernier, et le PARAF, bien, on est dans la dernière année, là, d'application de ce programme-là.

Mme Cadet : D'accord. Bien, je ne peux pas m'empêcher de poser un peu la même question que mon collègue parce que, là, ça m'intrigue. Est-ce que c'est... Je comprends que le programme n'est pas remplacé, en fait. Donc, on bonifie un programme qui est déjà existant, mais on met fin à celui-ci, du PARAF. Je sais que vous nous avez dit, donc, que les... et donc la reddition de comptes va nous arriver sous peu, mais j'ai de la difficulté à comprendre, un peu. Est-ce que c'est parce que la reddition de comptes qui a été faite vous indique qu'il convient de discontinuer ce programme-là parce qu'il n'a pas fonctionné?

Mme Champagne Jourdain : Bien, je vous dirais qu'on a choisi de bonifier par le MFOR-Individus puisque les résultats sont là et que, le PARAF, lui, on a choisi de ne pas le continuer non plus.

Mme Cadet : Parce que les résultats ne sont pas là?

La Présidente (Mme D'Amours) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Parfait. Le PARAF était aussi... Je pourrais amener un complément. Le PARAF était aussi un programme d'aide à la relance économique aussi. Alors, on est dans la dernière année et on a choisi de bonifier, plutôt, le MFOR-Individus.

La Présidente (Mme D'Amours) : Mme la députée.

Mme Cadet : Là, je... vous me permettez d'être un peu dubitative, parce que j'étais sous l'impression, donc, qu'on était vraiment dans un programme, donc, lié à l'Opération main-d'oeuvre, que vous nous avez mentionné depuis... dont vous nous parlez, là, depuis le début de cette étude de crédits et qui fait partie de votre vision. Donc là, vous bonifiez... Donc, je comprends que, donc, vous avez bonifié le MFOR-Individus, donc il n'y aura pas d'autre

programme de requalification qui serait mis sur pied au-delà, bon, du PARAF, donc, qui lui, donc, se termine et du PRATIC qui lui, donc, est toujours en cours.

Mme Champagne Jourdain : Bien, on a d'autres programmes de requalification. Le PRATIC en est un. On a, entre autres...

Mme Cadet : Qui est toujours en cours.

Mme Champagne Jourdain : Bien, qui finit le 31 mars. On avait les dernières inscriptions qui étaient le 31 mars. Le MFOR-Individus va devenir le principal programme de requalification.

Mme Cadet : D'accord. Et à ce moment-ci, pour le MFOR-Individus, donc, quels sont les programmes... les mécanismes de reddition de comptes? Donc, qu'est-ce qui vous permet de dire que celui-ci fonctionne et que vous le bonifiez?

La Présidente (Mme D'Amours) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Nous, ce qu'on veut faire pour la reddition de comptes, c'est qu'on va mesurer les retours en emploi et les domaines dans lesquels les gens vont effectuer ces retours en emploi là.

Mme Cadet : Puis est-ce que ces mécanismes-là font déjà partie du programme? Donc, c'est pour ça que vous savez qu'ils fonctionnent et que vous le bonifiez?

Mme Champagne Jourdain : C'est un peu comme la discussion qu'on avait ce matin, c'est déjà... Quand on lance un programme, on a une idée, dans le fond, de... on a un mécanisme de reddition de comptes ou d'analyse de succès de ce programme-là puis on peut, en cours de route, nécessairement améliorer là, dans le fond, cette reddition de comptes là, mais c'était déjà le cas, effectivement.

Mme Cadet : Merci. Je m'enlignerais sur un autre sujet. Plus tôt, plus tôt cet avant-midi, donc, notre collègue, ici, d'Anjou—Louis-Riel, donc, nous a parlé des centres de communication avec la clientèle et du Directeur de l'état civil. Dans la demande de renseignements particuliers, donc, nous avons... Vous nous avez transmis, donc, le nombre d'appels reçus, le taux de non-réponses, au 28 février 2023, et on voit que, pour le Centre de communication avec la clientèle, le taux de non-réponse est de 21,08 %, et pour le Directeur de l'état civil, là, qui nous a été vanté cet avant-midi, le taux de non-réponse est de 34,8 %. Je ne sais pas si vous êtes en mesure d'expliquer ces taux.

La Présidente (Mme D'Amours) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Ce ne sera pas bien long. Je vous reviens, pour voir ce qui...

La Présidente (Mme D'Amours) : Parfait. Mme la députée, avez-vous une autre question en attendant la réponse?

Mme Cadet : Oui, bien sûr. Je ne voulais pas trop m'en aller sur une autre thématique, là, mais je peux très bien, là, poursuivre avec les différentes demandes de renseignements que nous avons. Notamment, il y a différents, donc, comités directeurs qui, bon... qui se sont concertés. Puis j'aimerais ça, donc, obtenir, donc, plus de renseignements sur les actions déployées par ces comités au cours de la dernière année, qui nous sont mentionnées dans de... dans les cahiers de crédits.

Mme Champagne Jourdain : ...j'étais en train de trouver votre réponse.

La Présidente (Mme D'Amours) : Vous pouvez répondre à la première question? Votre équipe était...

Mme Champagne Jourdain : Bien, on est en train de chercher cette différence-là. Ça se peut qu'il y ait eu un malentendu dans les chiffres qu'on vous a donnés, là. Parce qu'il y avait une différence, vous me disiez, là, entre ce que ma collègue vous a rapporté puis...

Mme Cadet : En fait, donc, elle nous parlait de façon générale, donc, des différents... bon, des différents services, là, des différents centres d'appels, là, sans nommer de chiffres particuliers, là, si j'ai bien compris les propos de la députée d'Anjou—Louis-Riel, plus tôt aujourd'hui, mais c'est que nous avons un certain questionnement quant au taux de non-réponse de ces différents centres d'appels, là, donc, qui sont supposés, donc, offrir, donc, un service essentiel puis un service de première ligne à la population.

Mme Champagne Jourdain : OK. On va valider puis on va vous revenir avec ça, parce que ça se pourrait que ce taux de non-réponse là puisse avoir été, dans le fond... il puisse y avoir un taux de... un malentendu, dans le fond, entre certains, comment je pourrais dire... certains sujets d'appel ou certains secteurs d'appels. Ça fait que je vais m'assurer de vous donner les bons chiffres en ce sens-là.

Mme Cadet : Merci, Mme la ministre. Donc, je reviens à mon autre question, à moins que vous ayez d'autres éléments d'information...

Mme Champagne Jourdain : ...votre question, je m'excuse.

Mme Cadet : Donc, alors, je reviens, donc, à la question que j'ai posée par la suite sur les différents... sur les différents comités. Donc, vous nous mentionnez, donc, le comité directeur, intervention gouvernementale en matière de lutte à la rareté de main-d'oeuvre, le comité de révision de l'entente de partenariat entre le MESS et la CNESST, celui du service aux entreprises. Donc, je veux juste bien comprendre les différents mandats et les livrables de ces comités, puis si c'est possible, évidemment, donc, de nous déposer en commission les ordres du jour et les procès-verbaux des rencontres tenues dans la dernière année.

La Présidente (Mme D'Amours) : Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Ces comités-là, on me... relèvent du ministre du Travail, les comités auxquels vous faites référence.

• (15 h 40) •

Mme Cadet : Le comité Intervention gouvernementale en matière de lutte à la rareté de main-d'oeuvre relève du ministre du Travail?

Mme Champagne Jourdain : Ah! le GIRMO. OK. Donc, vous voudriez qu'on dépose les... dans le fond, les procès-verbaux puis...

Mme Cadet : Oui, voilà.

Mme Champagne Jourdain : Non, on ne déposera pas ces documents-là.

Mme Cadet : Donc, est-ce que c'est possible d'avoir une certaine idée, donc, des livrables des comités, alors?

Mme Champagne Jourdain : Le GIRMO, dans le fond, sa raison d'être était liée à l'Opération main-d'oeuvre. C'était dans le but de développer une solution qui répondrait à la pénurie de main-d'oeuvre. Et, vous le savez, dans l'Opération main-d'oeuvre, qui est une opération où l'on s'est donné, comme gouvernement, l'ambition et la cible, surtout la cible de former 170 000 travailleurs dans cinq ans, c'était sur ça que portaient principalement les travaux du GIRMO, pour répondre aux enjeux de pénurie de main-d'oeuvre.

Mme Cadet : Donc, ça signifie que les travaux sont terminés?

Mme Champagne Jourdain : Je vous dirais que les rencontres du GIRMO ont été suspendues. À travers la COVID, il y a quelques travaux qui ont été suspendus, dont ceux du GIRMO. Actuellement, ce qui est prévu, nous, pour faire le suivi... parce que j'imagine que ce qui vous intéresse, c'est le suivi, aussi, de cette Opération main-d'oeuvre là, avec mes collègues, dans une optique interministérielle. Alors, ce qui s'en vient prochainement, c'est qu'on va rencontrer... je vais rencontrer, moi, mes collègues, dans les prochaines semaines, qui sont directement concernés par la pénurie de main-d'oeuvre. On va faire un suivi avec eux, ministère par ministère, des résultats qu'on a déjà, des... On va aussi discuter, certainement, des mesures qui fonctionnent bien, d'autres mesures qui devraient être ajustées et, par la suite, on veillera à continuer les rencontres ou non du GIRMO, ou à y aller directement avec chacun de ces ministères-là, ou continuer les travaux du GIRMO.

La Présidente (Mme D'Amours) : Merci. Mme la députée.

Mme Cadet : Oui, merci. J'ai combien de temps, Mme la Présidente?

La Présidente (Mme D'Amours) : Il vous reste sept minutes... huit minutes, pardon.

Mme Cadet : Parfait. Parfait, merci. Une autre question. Donc, on voit que le ministère a commandé... Donc, le ministère, donc, commande régulièrement, donc, différents rapports et études. Donc, on le voit, donc, à travers le cahier de crédits, une étude s'intitule, donc, *Recension de la littérature sur l'encadrement de la clientèle présentant une conduite déraisonnable, «voire quérulente»*, et une autre concerne les entretiens sur l'encadrement de la clientèle, donc, présentant une conduite déraisonnable, voire quérulente, et la collaboration interorganisationnelle.

Donc, j'aimerais mieux comprendre, en fait, là, le contexte encadrant, donc, ces demandes-là. Donc, les autres études et sondages semblent assez standards, là, mais ici, je me questionnais, donc, sur la portée et le contexte entourant ces études.

Mme Champagne Jourdain : Le but était de... Alors, ce qu'on appelle les quérulents, c'est les clients qui reviennent, dans le fond, toujours en plaintes. Donc, le but était de comprendre aussi quel était le but de ce retour-là, de cette quérulence-là. Voilà.

Mme Cadet : Et est-ce qu'on a une idée du retour de cette quérulence-là?

Mme Champagne Jourdain : Alors, nous, ce qu'on a fait avec ça... Dans le fond, ce qu'on voulait valider avec ce comité-là, c'était si nos pratiques étaient bonnes pour répondre à cette quérulence-là, faire en sorte qu'on réponde, afin de valider, dans le fond, si nos mesures sont... si nos mesures nous permettent, dans le fond, de répondre aux besoins de ces clients-là qui reviennent souvent. Alors, c'est ce qu'on a fait. Je ne sais pas si vous vous attendiez à avoir des chiffres ou des...

Mme Cadet : Bien, est-ce que c'est le cas? Donc, est-ce que les pratiques du ministère permettent d'y répondre?

Mme Champagne Jourdain : Bien, moi, je vous dirais que la conclusion qu'on en a, c'est que nos pratiques et les ajustements qu'on a faits ont fait en sorte que oui, on a répondu à ces clients-là.

Mme Cadet : Merci. Je reviens à ce que... la conversation que nous avons plus tôt sur les difficultés de recrutement identifiées par les partenaires du marché du travail. Donc, on avait parlé, donc, des difficultés autres, comme, donc, les questions de salaires, autres que... ou les conditions de travail, plutôt, autres que le salaire, la méconnaissance ou la perception négative du secteur d'activité ou la rigidité d'accès à la formation. On ne s'est pas attelés, donc, à un secteur d'activité précis.

Donc, j'aimerais vous entendre sur les difficultés dans le secteur de la construction en particulier. Donc, on le sait, donc, c'est l'un des domaines où, donc, la pénurie de main-d'oeuvre sévit, donc, entre autres domaines. Je pense que vous avez rencontré, donc, des acteurs, des entreprises du milieu. Donc, pour vous, donc, quel est le constat que vous faites, notamment, donc, face aux difficultés, donc, que cette industrie-là, donc, éprouve, par exemple, en lien avec la mobilité des travailleurs en construction interrégionale?

Mme Champagne Jourdain : Bien, je peux peut-être, d'entrée de jeu... parce que c'est certain qu'on... Oui, la construction est nécessairement un secteur qui est touché par la pénurie de main-d'oeuvre et c'est un secteur pour lequel on a investi. En fait, c'est un secteur qu'on a priorisé aussi dans notre Opération main-d'oeuvre, puisqu'il est au coeur de bien, bien des réponses, entre autres, quand on pense à la construction de logements, quand on pense aussi à la réfection de nos infrastructures. Alors, c'est certainement un secteur pour lequel on a mis l'emphase dans la pénurie de main-d'oeuvre.

Et on s'est engagés, nous, dans le fond, au niveau de nos cibles dans le domaine de la construction, à former 55 000 personnes dans les cinq prochaines années, 55 000 personnes dans des dizaines de métiers qui touchent le secteur de la construction. Jusqu'à maintenant... La bonne nouvelle, c'est que, jusqu'à maintenant, après un an d'opération... de déploiement de l'Opération main-d'oeuvre, on a 23 000 personnes qui sont actuellement formées ou qui ont terminé un programme de formation. Merci.

La Présidente (Mme D'Amours) : Mme la députée.

Mme Cadet : Combien de temps, Mme la Présidente?

La Présidente (Mme D'Amours) : Trois minutes.

Mme Cadet : Parfait. Donc, une dernière sur la construction, ici. Donc est-ce que vous avez, donc, des conversations, donc, avec vos pairs pour rendre plus dynamique, donc, plus polyvalent, donc, le travailleur en construction? Donc, on le sait qu'il y a peu de flexibilité dans le milieu, donc ça pose des enjeux en matière de recrutement, précisément dans ce milieu, en raison du manque de flexibilité, donc, autant pour les employeurs que les travailleurs. Donc, est-ce que vous avez... c'est une des préoccupations, vu l'augmentation des cibles que vous avez pour le secteur dans votre Opération main-d'oeuvre?

Mme Champagne Jourdain : Bien, c'est certain que c'est une de nos préoccupations. Comme je le disais tout à l'heure, ce n'est pas pour rien que la construction a été, dans le fond... fait partie des six secteurs qui sont priorisés dans l'Opération main-d'oeuvre. Moi, j'ai eu la chance aussi de rencontrer les différentes organisations qui représentent les travailleurs, les propriétaires d'entreprises de construction, les entrepreneurs, dans le fond, pour échanger sur les réalités qu'ils vivent dans cette pénurie de main-d'oeuvre là. On ne néglige pas non plus les efforts qu'on fait à travers l'Opération main-d'oeuvre pour répondre à cette demande-là.

Maintenant, vous le disiez, vous parliez de solutions... oui, s'il en est une, c'est de former des gens pour rejoindre le marché du travail dans le secteur de la construction. Mais on le sait, on se fait aussi beaucoup parler du décloisonnement des métiers. Ça, c'est une solution qui pourrait avoir un impact majeur, notamment, dans le contexte de pénurie de main-d'oeuvre, alors...

Mme Cadet : ...

Mme Champagne Jourdain : Bien, je vous dirais que mon collègue Jean Boulet y travaille activement, et on a, en ce sens-là, des échanges, et on se soutient dans son travail qu'il a fait, parce que c'est une des solutions.

Mme Cadet : Merci. Dernière...

La Présidente (Mme D'Amours) : ...minute.

Mme Cadet : Dernière question. Donc, il y a quelques semaines, on apprenait, donc, la présence de présumés postes de police chinois, et je comprends que la renégociation des ententes avec les différents organismes desservant certaines communautés, donc, a été suspendue dans ce contexte-là. Donc, j'aimerais savoir s'il y a une mise à jour de votre côté quant au processus à l'intérieur du ministère.

La Présidente (Mme D'Amours) : 30 secondes, Mme la ministre.

Mme Champagne Jourdain : Je vous dirais que c'est un dossier, naturellement, pour lequel on a été informés, et le ministère a cessé tous pourparlers avec les organisations qui sont concernées par ce dossier-là.

Mme Cadet : Donc, c'est confirmé, donc, il n'y aura pas de renouvellement des ententes?

Mme Champagne Jourdain : Les pourparlers... pour le moment, ce sont les pourparlers sur le renouvellement de ces ententes-là qui ont été cessés.

• (15 h 50) •

Mme Cadet : Est-ce qu'il va y avoir des services offerts aux groupes concernés?

Mme Champagne Jourdain : Il faut...

La Présidente (Mme D'Amours) : S'il vous plaît! S'il vous plaît! Là, il n'y a plus de temps, mais laissons la ministre, de temps en temps, répondre jusqu'à la fin ses réponses, s'il vous plaît.

Mme Champagne Jourdain : La GRC est dans le dossier. C'est un dossier qui est judiciairisé, et je pense que c'est sage d'attendre le dénouement pour pouvoir entreprendre la suite, pourparlers ou pas, selon le dénouement de l'histoire.

La Présidente (Mme D'Amours) : Merci. Maintenant, je suis prête à entendre la députée de Jean-Talon. La parole est à vous.

Mme Boutin : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Je suis contente qu'on parle de pénurie de main-d'oeuvre, parce que moi, j'en parle depuis 2018, en fait, dans ma première campagne, parce qu'à Québec on le sait... la région de Québec, je pense que c'est une des régions qui a le plus beau... bas taux de chômage au Canada. Puis moi, dans mon comté, bien, ça fait quand même un petit bout de temps, là, qu'il y a quand même une effervescence. C'est sûr qu'il y a les emplois gouvernementaux, j'ai vraiment le secteur de l'assurance qui emploie des milliers de personnes, en TI, commerces de détail, là. Tout le monde sait que j'ai Place Laurier, Place Ste-Foy, et compagnie, j'ai du secteur manufacturier. Donc, moi, dans mon comté, il y a toujours 200 000 ou 300 000 personnes, même si j'ai près de 70 000 citoyens.

Mais, c'est ça, il y a des enjeux de main-d'oeuvre qui sont dans des secteurs stratégiques. J'aime ça parler de mon comté, mais c'est représentatif, je pense, du Québec, là, peut-être moins de certaines régions. Mais en santé, notamment, il y a une pénurie de main-d'oeuvre assez grande en santé, en TI, technologies de l'information, dans mon comté, un peu dans le manufacturier innovant. On en a parlé, tout à l'heure, de productivité, là, des initiatives sont là pour soutenir, améliorer la productivité, là, des entreprises. Moi, je suis au MEIE, donc j'en sais quelque chose, quand même. On a la SQRI2, là, qui aide à soutenir les entreprises là-dedans.

Il y a un plan d'action qui a été déposé en 2021, peut-être que je me trompe sur la date, là, mais pas sur le chiffre, 3,9 milliards de dollars, là, vous en avez parlé, Mme la ministre, préalablement, ce matin, qui a été déposé par votre prédécesseur. Moi, j'étais très contente de ce plan-là, parce qu'il n'y avait jamais vraiment eu un plan de main-d'oeuvre, dans l'histoire du Québec, parce qu'on était plus dans une dynamique, dans le passé, de... on va créer des emplois, on a du chômage. Alors là, tu sais, il y a un revirement de situation, dans les dernières années, qu'on aurait pu prévoir, mais qu'on n'a pas prévu, par le précédent gouvernement, mais ça, c'est une autre histoire.

Maintenant, on est proactifs, puis le plan d'action touche à plusieurs fronts d'attaque : intégrer le plus de monde possible en emploi... tout à l'heure, les collègues des autres partis en ont parlé, l'intégration des personnes handicapées, hein, notamment, intégration des femmes, l'intégration aussi des personnes retraitées, là, qui veulent réintégrer. Beaucoup de programmes de requalification, c'est superbien également, préparer la main-d'oeuvre du futur. Puis je vous dis tous ces points-là parce que j'ai une question en lien avec mon préambule qui... préparer la main-d'oeuvre du futur, il y a beaucoup de bourses d'études qui ont été émises, là. Au cégep, c'est 1 500 \$ par session; à l'université, 2 500 \$ dans des secteurs stratégiques. Même pour former, justement, des éducatrices en service de garde, on en manque également.

Et moi, je me demandais : Est-ce que vous faites un suivi... Aujourd'hui, là, en 2023, c'est sûr que le plan, bon, il a juste deux ou trois ans. Est-ce que vous faites un suivi en temps réel, là, des résultats? C'est quoi, le bilan que vous pouvez en tirer, jusqu'à maintenant, de ce plan-là, vous, au su de vos connaissances?

Mme Champagne Jourdain : Je pense que la donnée la plus éloquente, c'est notre taux d'emploi. Puis, durant les trois dernières années, on a réintégré plus de 300 000 personnes sur le marché du travail, donc on a fait d'énormes gains. Et il y en a qui se sont faits aussi, oui, durant la dernière année.

Maintenant, on a lancé, en janvier 2022, l'Opération main-d'oeuvre, qui a été annoncée en novembre 2021, mais qui a été officiellement annoncée en... qui a été officiellement, dans le fond, déployée en janvier 2022. L'Opération main-d'oeuvre, c'est quand même une initiative, un plan, un projet qui est assez récent. Et certainement que d'obtenir des données... il y a des données qui vont rentrer plus vite, plus vite que d'autres sur... Ce matin, je donnais des données qu'on a déjà sur le pratique, et il y a d'autres données à venir mais sur des programmes qui font partie, entre autres aussi... qui touchent l'Opération main-d'oeuvre.

Il faut comprendre aussi que, dans l'Opération main-d'oeuvre, il y a des données qui vont arriver... L'Opération main-d'oeuvre se déploie jusqu'en 2026. On a des données qui vont arriver en 2026. Il y a des formations pour lesquelles la durée de temps des formations sont de quatre ans. Alors, on va, à travers l'Opération main-d'oeuvre, cumuler des données, des résultats tout au long de l'Opération main-d'oeuvre, parce qu'elle touche différents secteurs avec différentes durées de formation.

Pour l'Opération main-d'oeuvre, ce qu'il est important de dire, c'est qu'après une année de déploiement, quand même, sur un objectif de 170 000 travailleurs qu'on veut former, requalifier et intégrer le marché du travail, c'est un objectif qui est... c'est un bon objectif qui va nous permettre de répondre, oui, à la pénurie de main-d'oeuvre, mais déjà, après un an d'opération, on a un total de travailleurs additionnels sur le marché du travail de 37 950 personnes. Alors, pour moi et pour les gens du ministère, ce sont des données qui sont concluantes sur une année. Dans le fond, c'est une opération qui se déploie sur cinq ans. Dans la première année, on a 37 950 travailleurs qui ont intégré le marché du travail, sur un objectif de 170 000 au total.

Mme Boutin : ...aux 170 000, est-ce que vous savez les secteurs? J'imagine que vous avez ciblé des secteurs, vous avez une idée des secteurs.

Mme Champagne Jourdain : Oui. Dans nos objectifs de 170 000... parce que j'ai aussi les résultats jusqu'à maintenant de ces... on avait ciblé, en santé et services sociaux, 27 000 travailleurs et travailleuses; en éducation, 8 000 travailleurs, travailleuses aussi; en services de garde éducatifs à l'enfance, 25 000; en technologies de l'information, 50 000; et en génie, 5 000; et en construction, 55 000, sur une durée de cinq ans.

Actuellement, après... au 31 décembre 2022, en fait, en santé et services sociaux, on a un nombre de travailleurs additionnels de 6 000 qui ont intégré le marché du travail; en éducation, c'est 1 000; services de garde à l'enfance, 1 500; et au niveau du génie, 450; au niveau des technologies de l'information, 6 000; au niveau de la construction, 23 000; ce qui fait le total de 37 950.

Mme Boutin : ...requalifiés ou qui ont entré dans les programmes dans les programmes de formation? Juste pour que je comprenne. C'est superintéressant.

Mme Champagne Jourdain : Bien, c'est des... Il y a de la requalification là-dedans, il y a... Des fois, il y a des programmes de courte durée, alternance travail, qui font en sorte que les gens ont pu se qualifier puis poursuivre leur emploi dans un milieu de travail ou un autre. Puis il y a aussi... on a attiré des gens vers des secteurs qui étaient priorisés par la pénurie de main-d'oeuvre, notamment. Cet automne, on avait une campagne, nous, pour inciter des jeunes... là, je vais plus vers l'éducation... pour des jeunes à intégrer des formations, mais on a aussi attiré des travailleurs vers des milieux qui étaient priorisés par les secteurs qui sont dans l'Opération main-d'oeuvre.

Mme Boutin : Je pense qu'il me reste comme...

La Présidente (Mme D'Amours) : Une minute.

Mme Boutin : Une minute. J'ai une miniquestion en TI, parce que ça m'intéresse beaucoup, ce domaine-là. Dans le dernier budget, bon, il y a vraiment un gros montant, là, je pense que c'est 2 milliards dans le budget 2020-2021. Mais de cette somme, il est écrit, 1,3 milliard sont prévus pour les trois prochaines années pour justement contrer la pénurie de main-d'oeuvre en TI, puis là vous venez de nommer l'objectif de 50 000 personnes. C'est énorme. Puis là je vois qu'il y a plusieurs initiatives, là, justement, pour attirer... octroyer des bourses aux étudiants, bien, soutenir les universités. Grosso modo, là, j'aimerais ça que vous me parliez rapidement, là, dans 30 secondes probablement... Le Programme de formations de courte durée, vous l'avez mentionné, mais moi, je ne le connaissais pas, ce programme-là.

Mme Champagne Jourdain : De formation de courte durée... En fait, une formation de courte durée, c'est une formation alternance travail... études-travail, dans le fond. Il y a une portion qui se fait en classe, en cours, et il y a une portion aussi de la semaine qui se fait en milieu de travail. Et on a aussi des mesures, à travers le COUD, qui permettent de libérer des travailleurs expérimentés pour superviser ou accompagner les travailleurs dans leur apprentissage en milieu de travail.

• (16 heures) •

La Présidente (Mme D'Amours) : En terminant.

Mme Champagne Jourdain : Voilà. Alors...

Mme Boutin : C'est superintéressant. Merci beaucoup. Merci de nous instruire.

Adoption des crédits

La Présidente (Mme D'Amours) : Merci. Le temps alloué à l'étude du volet Emploi des crédits budgétaires du portefeuille Emploi et Solidarité sociale étant presque écoulé, nous allons maintenant procéder à la mise aux voix des crédits.

Le programme 1, intitulé Gouvernance, administration et services à la clientèle, est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Des voix : Sur division.

La Présidente (Mme D'Amours) : Adopté, sur division.

Le programme 3, intitulé Emploi, est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Des voix : Sur division.

La Présidente (Mme D'Amours) : Adopté, sur division.

Adoption de l'ensemble des crédits

Finalement, l'ensemble des crédits budgétaires du portefeuille Emploi et Solidarité sociale pour l'exercice financier 2023-2024 est-il adopté?

Des voix : Adopté.

Des voix : Sur division.

La Présidente (Mme D'Amours) : Adopté, sur division.

Documents déposés

En terminant, je dépose les réponses aux demandes de renseignements de l'opposition.

Et, compte tenu de l'heure, la commission suspend ses travaux jusqu'à 16 h 15, où elle entreprendra l'étude des crédits budgétaires du portefeuille Tourisme. Merci, tout le monde.

(Fin de la séance à 16 h 01)